



L'Agence
de Développement
et d'Urbanisme
de l'Agglomération
Strasbourgeoise



Communauté de Communes de la Vallée de Villé

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

9.1 Annexes sanitaires Alimentation en Eau Potable

Dossier arrêté

Janvier 2019

Communauté de Communes de la vallée de Villé
1 rue principale 67220 BASSEMBERG
Tél : 03.88.58.91.65
www.valleedeville.fr
E-mail : contact@valleedeville.fr

**AGENCE DE DÉVELOPPEMENT
ET D'URBANISME
DE L'AGGLOMÉRATION
STRASBOURGEOISE**
9 rue Brûlée • CS 80047
67002 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 21 49 00
Fax 03 88 75 79 42
www.adeus.org
E-mail : adeus@adeus.org



GA/AM/901.068

SYNDICAT DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT
ALSACE MOSELLE

(ARRETE MINISTERIEL DU 26-12-1958 MODIFIE)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA VALLÉE DE VILLÉ

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Annexe Sanitaire
Eau Potable

NOTE TECHNIQUE

1^{er} envoi :	Février 2018	1 ^{ère} phase
2^{ème} envoi :	Août 2018	2 ^{ème} phase (sur la base des plans de zonage reçus le 02 mai 2018)
3^{ème} envoi :	Janvier 2019	2 ^{ème} phase (sur la base des modifications zonage décembre 2018)



Espace Européen de l'Entreprise - Schiltigheim BP 10020 - 67013 STRASBOURG CEDEX
TELEPHONE : 03.88.19.29.19 – TELECOPIE : 03.88.81.18.91
INTERNET : www.sdea.fr



SOMMAIRE

1. GENERALITES.....	6
1.1. STRUCTURE ADMINISTRATIVE	6
1.2. DOMAINE DE COMPETENCES ET D'INTERVENTION	6
2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS.....	6
2.1. OSSATURE INTERCOMMUNALE	6
2.2. SECTEUR DE VILLÉ	7
2.2.1. Production d'eau	7
2.2.2. Qualité de l'eau	7
2.2.3. Stockage de l'eau	8
2.2.4. Réseau communal d'ALBÉ	8
2.2.1. Réseau communal de BASSEMBERG	8
2.2.2. Réseau communal de BREITENAU	9
2.2.1. Réseau communal de SAINT-MAURICE	9
2.2.1. Réseau communal de TRIEMBACH-AU-VAL	10
2.2.2. Réseau communal de VILLÉ	11
2.3. SECTEUR DE SAINT-PIERRE-BOIS - THANVILLE	11
2.3.1. Production d'eau	11
2.3.2. Qualité de l'eau	12
2.3.3. Stockage de l'eau	12
2.3.4. Réseau communal de SAINT-PIERRE-BOIS	12
2.3.5. Réseau communal de THANVILLE	13
2.4. SECTEUR DE LALAYE – URBEIS	13
2.4.1. Production d'eau	13
2.4.2. Qualité de l'eau	14
2.4.3. Stockage de l'eau	14
2.4.1. Réseau communal de LALAYE	14
2.4.2. Réseau communal d'URBEIS	15
2.5. SECTEUR DE MAISONSGOUTTE	15
2.5.1. Production d'eau	15
2.5.1. Qualité de l'eau	16
2.5.2. Stockage de l'eau	16
2.5.1. Réseau communal de MAISONSGOUTTE	16
2.5.1. Réseau du Lotissement BLANC-NOYER	17
2.5.2. Réseau communal du CLIMONT	17
2.6. SECTEUR DE BREITENBACH	17
2.6.1. Production d'eau	17
2.6.2. Qualité de l'eau	17
2.6.3. Stockage de l'eau	17
2.6.4. Réseau communal de BREITENBACH	18
2.7. SECTEUR DE DIEFFENBACH-AU-VAL	18
2.7.1. Production d'eau	18
2.7.2. Qualité de l'eau	19
2.7.3. Stockage de l'eau	19
2.7.4. Réseau communal de DIEFFENBACH-AU-VAL	19
2.8. SECTEUR DE FOUCHY	20
2.8.1. Production d'eau	20
2.8.2. Qualité de l'eau	20
2.8.3. Stockage de l'eau	20
2.8.4. Réseau communal de FOUCHY	21
2.9. SECTEUR DE NEUBOIS	21
2.9.1. Production d'eau	21

2.9.2. Qualité de l'eau	22
2.9.3. Stockage de l'eau	22
2.9.4. Réseau communal de NEUBOIS.....	22
2.10. SECTEUR DE NEUVE- EGLISE	23
2.10.1. Production d'eau	23
2.10.2. Qualité de l'eau	23
2.10.3. Stockage de l'eau	23
2.10.4. Réseau communal de NEUVE- EGLISE	24
2.11. SECTEUR DE SAINT- MARTIN.....	25
2.11.1. Production d'eau	25
2.11.2. Qualité de l'eau	25
2.11.3. Stockage de l'eau	25
2.11.4. Réseau communal de SAINT- MARTIN	25
2.12. SECTEUR DE STEIGE.....	26
2.12.1. Production d'eau	26
2.12.2. Qualité de l'eau	26
2.12.3. Stockage de l'eau	26
2.12.4. Réseau communal de STEIGE	26
2.13. PÉRIMETRES DE PROTECTION	28
2.14. DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE.....	28
3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES	29
3.1. AVANCEMENT DES ÉTUDES ET TRAVAUX.....	29
3.2. PERSPECTIVES	31
4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE	33
4.1. DESSERTES DES ZONES UA, UB, UL ET UX (ZONES URBANISÉES).....	33
4.1.1. Cas particulier de NEUVE- EGLISE	33
4.1.2. Cas particulier de SAINT- MAURICE.....	33
4.2. DESSERTES DES ZONES AC (ZONES AGRICOLES CONSTRUCTIBLES), AS (CONSTRUCTIONS NON AGRICOLE OU TOURISTIQUES), AT (UNITÉ TOURISTIQUE NOUVELLE)	33
4.2.1. Cas particulier de BREITENBACH	34
4.2.2. Cas particulier de DIEFFENBACH AU VAL	34
4.2.3. Cas particulier de FOUCHY	34
4.2.4. Cas particulier de NEUBOIS	34
4.2.5. Cas particulier de NEUVE- EGLISE	34
4.2.6. Cas particulier d'URBEIS	34
4.2.7. Cas particulier de VILLE	34
4.3. DESSERTES DES ZONES N (ZONES NATURELLES)	35
4.3.1. Cas particulier de BREITENBACH	35
4.4. DESSERTES DES ZONES IAU (EXTENSION FUTURE DU TISSU URBAIN A COURT TERME) ET DES ZONES IIAU (EXTENSION FUTURE DU TISSU URBAIN A LONG TERME).....	35
4.4.1. COMMUNE d'ALBE	35
4.4.2. COMMUNE de BASSEMBERG	36
4.4.3. COMMUNE de BREITENBACH.....	36
4.4.4. COMMUNE de DIEFFENBACH AU VAL.....	37
4.4.5. COMMUNE de FOUCHY.....	37
4.4.6. COMMUNE de LALAYE	38
4.4.7. COMMUNE de MAISONSGOUTTE	38
4.4.8. COMMUNE de NEUBOIS.....	40
4.4.9. COMMUNE de NEUVE- EGLISE.....	41
4.4.10. COMMUNE de SAINT- MARTIN	43
4.4.11. COMMUNE de SAINT- MAURICE	44
4.4.12. COMMUNE de SAINT- PIERRE- BOIS	44
4.4.13. COMMUNE de STEIGE	45
4.4.14. COMMUNE de THANVILLE	45

4.4.15. COMMUNE de TRIEMBACH-AU-VAL	46
4.4.16. COMMUNE de URBEIS.....	47
4.4.17. COMMUNE de VILLE.....	47
5. ESTIMATION SOMMAIRE DES OUVRAGES A RÉALISER.....	50
5.1. LOI URBANISME ET HABITAT	50
5.2. DETAIL ESTIMATIF	50
5.2.1. Albé	50
5.2.2. Bassemberg.....	50
5.2.3. Breitenau.....	51
5.2.4. Breitenbach	51
5.2.5. Dieffenbach au Val.....	51
5.2.6. Fouchy	52
5.2.7. Lalaye	52
5.2.8. Maisongoutte	52
5.2.9. Neuboiss	53
5.2.10. Neuve-Eglise.....	53
5.2.11. Saint-Martin	54
5.2.12. Saint-Maurice.....	54
5.2.13. Saint-Pierre-Bois.....	54
5.2.14. Steige.....	55
5.2.15. Thanville	55
5.2.16. Triembach-au-Val.....	55
5.2.17. Urbeis	56
5.2.18. Villé.....	56
6. CONCLUSION.....	58

1. GENERALITES

1.1. Structure administrative

La gestion des installations d'eau potable des communes adhérentes à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé est assurée par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA), Périmètre de la Vallée de Villé qui comprend les communes d'Albé, Bassembourg, Breitenau, Breitenbach, Dieffenbach-au-Val, Fouchy, Lalaye, Maisongoutte, Neubois, Neuve-Eglise, Saint-Martin, Saint-Maurice, Saint-Pierre-Bois, Steige, Thanvillé, Triembach-au-Val, Urbeis et Villé.

La Périmètre représente une population totale de 11.194 habitants (recensement de 2014).

En 2016, le volume total d'eau vendu est de l'ordre de 505.000 m³ pour l'ensemble du Périmètre.

1.2. Domaine de compétences et d'intervention

La Communauté de Communes du Canton de Villé a transféré la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des ouvrages de production, de stockage et de distribution d'eau potable au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) depuis le 1^{er} janvier 2007. Par ce transfert de compétence, elle est devenue Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle – Périmètre de la Vallée de Villé.

Dans le cadre de ses compétences, le SDEA assure aussi bien l'exploitation des installations que les investissements nouveaux qui s'avèrent nécessaires.

2. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

2.1. OSSATURE INTERCOMMUNALE

Les 18 communes du Périmètre de la Vallée de Villé sont intégralement desservies en eau potable par les installations de production et de distribution du Périmètre.

Pour des raisons de compréhension et de cohérence technique, les installations d'eau potable existantes seront décrites dans ce chapitre par secteur, correspondant généralement à une unité de distribution au sens de l'Agence Régionale de Santé.

Techniquement, la distribution d'eau sur le Périmètre de la Vallée de Villé est découpée en plusieurs unités indépendantes :

- des unités intercommunales :
 - secteur de Villé : Albé, Bassembourg, Breitenau, Saint-Maurice, Triembach-au-Val et Villé ;
 - secteur de Maisongoutte : Maisongoutte, Climont (annexe d'Urbeis) et Lotissement Blanc-Noyer (Lalaye) ;
 - secteur de Saint-Pierre-Bois - Thanvillé ;
 - secteur de Lalaye - Urbeis ;
- des unités communales : Breitenbach, Dieffenbach-au-Val, Fouchy, Neubois, Neuve-Eglise, Saint-Martin et Steige.

Les ressources en eau sont en majorité constituées de sources captées dans le massif vosgien. Pour compléter la production en période d'étiage ou de forte consommation, des importations d'eau vers le Périmètre de la Vallée de Villé s'effectuent depuis les installations du Périmètre de l'Ill au Vignoble au moyen d'une station-relais, située sur le ban de la commune de Châtenois, via une conduite de jonction « Châtenois-Villé ». Sa capacité de production maximale est de 100 m³/h. Les communes pouvant bénéficier de cet apport sont :

Albé, Basseberg, Dieffenbach-au-Val, Neubois, Saint-Maurice, Saint-Pierre-Bois, Thanvillé, Triembach-au-Val et Villé. L'eau importée provient du puits d'Ebersheim.

En ce qui concerne le stockage de l'eau, le Périmètre de la Vallée de Villé dispose d'une capacité de stockage utile de l'ordre de 3 310 m³ grâce à 27 réservoirs.

2.2. SECTEUR DE VILLÉ

Communes desservies : **Albé, Basseberg, Breitenau, Saint-Maurice, Triembach-au-Val et Villé.**

2.2.1. Production d'eau

L'alimentation des 6 communes est assurée par 7 sources situées sur le versant est du massif gréseux de l'Altenberg : sources « Rougerain », « Richling 1, 2 et 3 », « Masson » et « Saint-Dié 1 et 2 ».

Le débit total des sources en période d'étiage est d'environ 1000 m³/j et permet, la plupart du temps, de couvrir les besoins. Le complément provient du puits d'Ebersheim.

Pour ce qui concerne la commune d'Albé et ses besoins en eau potable, le Périmètre a recours à 5 sources du massif vosgien captées sur le ban de cette même commune. Les sources sont captées pour 3 d'entre elles au lieu-dit "Gross Gietzig", et plus en aval 2 sources au lieu-dit "Maettelscheuer". Ces sources s'écoulent dans le réservoir d'Albé. Le débit d'étiage de l'ensemble des sources est de l'ordre de 180 m³/j.

En période d'étiage, le déficit d'eau est compensé par la station de pompage-relais d'Albé, localisée entre Villé et Albé.

2.2.2. Qualité de l'eau

Eau des sources de Breitenau

Les sources Masson, Richling, Rougerain et Saint-Dié produisent une eau peu minéralisée, très douce (dureté moyenne de l'ordre de 3 °F). Toutes les sources contiennent du gaz carbonique agressif à des teneurs de l'ordre de 15 mg/l et leur teneur en nitrates est de l'ordre de 2,5 mg/l.

Eau des sources d'Albé

Les sources "Gross Gietzig et Maettelscheuer" produisent une eau faiblement minéralisée, très douce (dureté moyenne de l'ordre de 5 °F). L'eau des sources contient du gaz carbonique agressif ; sa teneur en nitrates est de l'ordre de 4,5 mg/l.

Neutralisation :

Les sources d'Albé subissent un traitement de neutralisation en amont du réservoir d'Albé au moyen d'une station enterrée.

Les sources Saint-Dié 1 et Saint-Dié 2 font l'objet également d'un traitement de neutralisation du gaz carbonique agressif (station de neutralisation de la Vallée de la Chapelle).

Désinfection :

L'ensemble de l'eau des sources précitées produite par le secteur de Villé bénéficie d'un traitement de désinfection aux rayons ultraviolets. Les unités de désinfection sont installées en amont du réservoir de Breitenau et sur les conduites d'amenée aux réservoirs de Villé et d'Albé.

2.2.3. Stockage de l'eau

Le stockage de l'eau du secteur de Villé est assuré par les ouvrages listés ci-après dont les caractéristiques sont les suivantes :

Localisation	Dénomination	Niveau d'eau (m. NGF)	Capacité totale (m ³)	Réserve utile (m ³)	réserve d'incendie (m ³)
Albé	Réservoir Ibrand	347	100	40	60
Breitenau	Nouveau réservoir de Villé	340,94	1000	900	100
Breitenau	Réservoir de Villé	340,94	500	400	100
Breitenau	Ancien réservoir de Breitenau	402,65	77	22	55
Breitenau	Nouveau réservoir de Breitenau	402,65	100	100	0

2.2.4. Réseau communal d'ALBÉ

Une conduite maîtresse de diamètre 100 mm venant du réservoir d'Albé alimente le nord de la commune, puis se scinde en trois conduites de diamètres 80, 100 et 150 mm.

Sur la conduite Ø 80 mm, desservant la rue Steinacker puis arrivant dans la rue du Sonnenbach, est notamment raccordée une conduite Ø 80 mm alimentant la rue d'Albéville. La conduite, renforcée en Ø 100 mm, puis Ø 125 mm, se poursuit dans la rue de l'Erlenbach puis la rue d'Albé dans Villé où elle rejoint en son extrémité sud le réseau de distribution de Villé.

Sur la conduite Ø 100 mm, dont le tracé suit la rue Baechling, sont greffées diverses conduites dont une conduite Ø 80 mm et une conduite Ø 100 mm alimentant respectivement la rue de l'Eglise et la place du Tilleul. Puis cette conduite, dont le diamètre se réduit en Ø 80 mm, se prolonge dans la rue du Maederbach et la rue de l'Altenberg.

La conduite Ø 150 mm, posée en 2008, forme un bouclage entre l'extrémité nord du village et les rues de l'Eglise et du Sonnenbach.

Enfin, des conduites Ø 100 mm, Ø 80 mm et Ø 63 mm, greffées en antennes ou en bouclages sur les conduites précédentes, assurent la distribution au niveau de chaque rue.

La pression statique disponible dans la commune est imposée par le niveau d'eau du réservoir d'Albé. En fonction de l'altitude des habitations, la pression statique disponible peut varier entre 4 et 5,9 bars.

Le réseau communal est équipé de 38 appareils de lutte contre l'incendie, composés d'hydrants, de poteaux auxiliaires et de poteaux d'incendie.

Commune	Hydrant (Ø 65 mm)	Poteau auxiliaire (Ø 80 mm)	Poteau d'incendie (Ø 100 mm)	Total général
ALBÉ	1	30	7	38

2.2.1. Réseau communal de BASSEMBERG

L'alimentation en eau de la commune est assurée depuis le réseau intercommunal Ø 250 mm en provenance du réservoir de Villé, au moyen d'une conduite Ø 100 mm qui traverse la rue Eichmatt et se raccorde sur la branche principale Ø 100 mm de la rue Principale. Cette

dernière se renforce à son extrémité sud en \varnothing 150 mm, et se prolonge à son extrémité nord pour rejoindre le réseau de distribution de Villé via les rue de Villé et de Bassembourg.

Sur cette conduite principale viennent se greffer des conduites, en fonte et en PVC, de diamètres 80 et 100 mm et qui assurent la desserte des différentes rues.

La pression statique disponible dans la commune est imposée par le niveau d'eau du réservoir de Villé. En fonction de l'altitude des habitations, la pression statique disponible peut varier entre 7 et 8 bars.

Le réseau communal est équipé de 20 appareils de lutte contre l'incendie, composés de poteaux auxiliaires et de poteaux d'incendie.

Commune	Hydrant (\varnothing 65 mm)	Poteau auxiliaire (\varnothing 80 mm)	Poteau d'incendie (\varnothing 100 mm)	Total général
BASSEMBERG	-	9	11	20

2.2.2. Réseau communal de BREITENAU

Le réseau communal est constitué d'une branche principale \varnothing 80 mm puis \varnothing 100 mm au départ des réservoirs de Breitenau le long de la rue Principale, maillée avec une conduite \varnothing 80 mm rue de la Maisire et rue des Jardins. A partir de ce bouclage, les autres rues sont desservies en antenne par des conduites \varnothing 80 mm et \varnothing 110 mm.

Les quelques constructions existantes en amont des réservoirs de Breitenau sont desservies par la conduite \varnothing 100 mm reliant la station de désinfection aux réservoirs.

Par ailleurs la commune est traversée par une conduite 110 puis 150 mm, qui transporte l'eau des sources Saint-Dié et Richling vers Villé.

La pression statique du réseau de la commune est fixée par les réservoirs de Breitenau. Elle est ainsi comprise entre 2 et 7 bars en fonction de l'altitude des habitations.

Une réserve d'eau de 55 m³ pour la défense contre l'incendie est assurée au niveau de l'ancien réservoir de Breitenau.

Le réseau de distribution de Breitenau est équipé d'un total de 29 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

Commune	Hydrant (\varnothing 65 mm)	Poteau auxiliaire (\varnothing 80 mm)	Poteau d'incendie (\varnothing 100 mm)	Total général
BREITENAU	7	20	2	29

2.2.1. Réseau communal de SAINT-MAURICE

L'alimentation en eau est assurée depuis les réservoirs de Villé, via une conduite intercommunale \varnothing 200 mm qui se raccorde au réseau d'eau potable de Châtenois, utilisée en appoint en cas de manque d'eau sur le secteur de Villé. Depuis les réservoirs, cette conduite transite par la rue de Luttenbach puis la zone d'activités de Villé, puis à travers champs en rive droite du Giessen.

Au droit de l'intersection des RD97 et RD997, cette conduite \varnothing 200 mm alimente, via regard d'interconnexion / régulation, une conduite \varnothing 150 mm qui dessert Saint Maurice par la rue de la Gare et la rue de la Fontaine.

L'ensemble de la commune est desservi par un maillage de conduites \varnothing 80 à \varnothing 125 mm.

La partie « Est » du village est située sur le ban communal de Thanvillé. Ce secteur est raccordé par une conduite Ø 100 mm au droit du carrefour rue de la Gare/rue Principale.

A l'inverse, la partie « Est » de la rue Principale de Triembach-au-Val est située sur le ban communal de Saint Maurice. Elle est desservie par un conduite Ø 80 mm raccordée sur le réseau de la rue Principale de Triembach-au-Val.

La piézométrie du réseau de la commune est fixée par le niveau des réservoirs de Breitenau et par le stabilisateur de pression aval situé dans le regard de régulation. La pression statique est ainsi, suivant l'altitude des habitations, comprise entre 2,8 à 5,0 bars.

La défense contre l'incendie pour la commune de Saint Maurice est assurée par les réservoirs de Breitenau qui disposent d'une réserve d'incendie de 200 m³.

Le réseau de distribution de Saint Maurice est équipé d'un total de 20 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

Commune	Hydrant (Ø 65 mm)	Poteau auxiliaire (Ø 80 mm)	Poteau d'incendie (Ø 100 mm)	Total général
SAINT-MAURICE	0	11	9	20

2.2.1. Réseau communal de TRIEMBACH-AU-VAL

Tout comme Saint-Maurice, l'alimentation de Triembach est assurée depuis les réservoirs de Villé et la conduite intercommunale Ø 200 mm.

C'est d'un regard de régulation situé dans la zone d'activités de Villé que part une conduite 150 mm desservant la commune.

Le réseau de distribution de la commune s'oriente suivant un axe ouest-est. A l'entrée de la commune, la conduite Ø 150 mm alimente deux conduites principales : l'une se dirige vers le Nord en traversant la rue et lieu-dit du Sonnenbach puis se prolonge le long de la rue des Guerriers en Ø 125 mm, l'autre emprunte la rue Principale en Ø 125 mm. Ces deux conduites se rejoignent au centre de la commune et se prolongent en différentes conduites Ø 100 mm permettant l'alimentation de toute la partie est du village.

Sur ces conduites principales viennent se greffer des conduites en fonte et en PVC, de diamètres compris entre 80 mm et 63 mm et qui assurent la desserte des différentes rues.

La piézométrie du réseau de la commune est fixée par le réglage du stabilisateur de pression situé dans le regard de la ZAC. La pression statique est ainsi comprise entre 2,0 et 5,2 bars selon l'altitude des habitations. La pression statique de la ZAC est fixée par le niveau d'eau du réservoir de Villé et varie entre 7 et 8 bars (sauf rue du Giessen, alimentée via le village).

Les réservoirs de Villé disposent d'une réserve d'incendie de 200 m³. La station de surpression de Châtenois peut, en outre, fournir un débit instantané de 110 m³/h vers le secteur de Villé.

Le réseau communal est équipé de 32 appareils de lutte contre l'incendie, composés de poteaux auxiliaires et de poteaux d'incendie.

Commune	Hydrant (Ø 65 mm)	Poteau auxiliaire (Ø 80 mm)	Poteau d'incendie (Ø 100 mm)	Total général
TRIEMBACH-AU-VAL	-	14	18	32

2.2.2. Réseau communal de VILLÉ

Le réseau d'eau potable de Villé suit la forme de l'agglomération, il se compose d'une partie centrale assez dense et de quatre extensions qui s'étirent vers :

- Bassemberg, dans la direction de la Vallée d'Urbeis,
- Saint-Martin, dans la direction de la Vallée de Steige,
- Albé,
- Triembach-au-Val.

Le réseau de distribution alimentant Villé est composé, depuis les réservoirs de Villé, d'une conduite principale Ø 250 mm qui se divise en deux conduites de Ø 200 mm implantées rue de Breitenau et rue du Luttenbach.

- La première suit un axe sud-nord en passant par les rues de Breitenau, du 26 Novembre et Louis Pasteur constituant un bouclage avec le réseau de la rue de Mont Saint-Odile. Une conduite Ø 100 mm, rue de Bassemberg permet d'alimenter la partie sud-ouest de Villé et se prolonge vers la commune de Bassemberg.
- La seconde se scinde à l'est en deux conduites principales : l'une Ø 150 mm se dirige vers la ZAC à l'est, l'autre Ø 100 mm assure la desserte du nord de Villé et se prolonge vers la commune de Saint-Martin via la rue de Neuve-Eglise et la rue de Mont Saint-Odile.

Une station de pompage-relais située au nord de Villé permet d'assurer un apport d'appoint vers la commune d'Albé.

Les quartiers hauts de Villé sont formés par :

- la rue de la Forêt et la rue de Beau Site, sur le massif de Scheibenberg,
- la rue du Beau Regard,
- la rue de l'Eglantine, la rue Illenloechel et la rue du Soleil,
- la rue de Breitenau, la rue du Luttenbach et le lotissement de la rue des Framboises.

La piézométrie du réseau de la commune de Villé est fixée par le niveau du réservoir de Villé. La pression statique est ainsi, suivant l'altitude des habitations, comprise entre 7 et 8 bars environ.

La défense contre l'incendie de Villé est assurée par un total de 97 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

Commune	Hydrant (Ø 65 mm)	Poteau auxiliaire (Ø 80 mm)	Poteau d'incendie (Ø 100 mm)	Total général
VILLÉ	6	48	43	97

2.3. SECTEUR DE SAINT-PIERRE-BOIS - THANVILLE

Communes desservies : **Saint-Pierre-Bois, l'annexe Hohwarth et Thanvillé.**

2.3.1. Production d'eau

Les communes de Saint-Pierre-Bois et Thanvillé sont alimentées en eau par deux sources : « Bueni » et « Kühlenbrunnen ». Un mélange d'eau est réalisé avec une troisième source, « Kohlbrunnen », appartenant au Périmètre de l'Ill au Vignoble.

Le débit total des sources en période d'étiage est d'environ 206 m³/j.

Le secteur peut également bénéficier d'un apport d'eau du puits d'Ebersheim depuis les installations du Périmètre de l'Ill au Vignoble en cas d'insuffisance du débit des sources.

2.3.2. Qualité de l'eau

L'eau produite par les sources alimentant Saint-Pierre-Bois et Thanvillé est très faiblement minéralisée, douce et de très bonne qualité bactériologique. Pour garantir sa bonne propreté bactériologique, l'eau des sources fait l'objet d'une désinfection préventive par rayonnement ultraviolet au niveau des captages de sources.

L'eau mise en distribution depuis le puits d'Ebersheim est moyennement minéralisée, dure, faiblement nitratée et d'excellente qualité bactériologique. Elle ne fait l'objet d'aucun traitement

2.3.3. Stockage de l'eau

Le stockage de l'eau est actuellement assuré par les 2 réservoirs du secteur, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination	Niveau d'eau (m NGF)	Volume total (m ³)	Volume utile (m ³)	Réserve d'incendie (m ³)
Saint-Pierre-Bois Thanvillé	322	400	280	120
Nouveau réservoir du Hohwarth	368	60	30	30

Ces 2 réservoirs sont alimentés par les 3 sources : « Kohlbronnen », « Bueni » et « Kuhlenbronnen ».

2.3.4. Réseau communal de SAINT-PIERRE-BOIS

L'ensemble des sources s'écoule vers le réservoir de Hohwarth qui possède un système de répartition à partir duquel une partie du débit est acheminée vers le réservoir principal par une conduite en fonte de diamètre 125 mm.

A partir du réservoir de Hohwarth, une conduite de 150 mm de diamètre, en fonte, rejoint la rue Principale et dessert les habitations longeant cette rue. Sur cette conduite principale viennent se greffer des conduites, en fonte et en PVC, de diamètres compris entre 100 mm et 63 mm et qui assurent la desserte des différentes rues de l'annexe Hohwarth.

L'alimentation du Club-House situé près du terrain de football, à une altitude supérieure à celle du réservoir de Hohwarth, se fait au moyen d'une pompe placée dans un regard au niveau de la conduite Ø 90 mm venant de la rue Principale.

Les quartiers "centre" et "sud" de la commune sont desservis par deux conduites qui partent du réservoir principal :

- une conduite Ø 100 mm, longe la rue Principale en direction du sud. Des tronçons Ø 80 et 100 mm en fonte, Ø 63 et 90 mm en PVC, raccordés sur cette conduite principale, alimentent les autres antennes ;
- une conduite Ø 125 puis 100 mm, équipée d'un réducteur de pression, alimente Thanvillé et les quartiers sud de Saint-Pierre-Bois.

La commune est divisée en plusieurs secteurs de pression différente :

- L'annexe de Hohwarth, dont la piézométrie est imposée par le niveau du réservoir de Hohwarth. La pression statique au point le plus bas de cette zone dépasse la valeur de 7 bars ;
- La partie centrale de l'agglomération, où la piézométrie est imposée par le niveau du réservoir principal. La pression statique dans cette zone varie de 3 à 5 bars en fonction de l'altitude des habitations ;

- Le sud du village, dont la pression est contrôlée au moyen d'un réducteur de pression, et qui dispose d'une pression variant de 3 à 7 bars ;
- Le hameau "Klein Hunschweiler" dont la situation géographique et altimétrique ne permet pas une desserte par le réseau de Saint-Pierre-Bois - Thanvillé, est alimenté au moyen d'une conduite Ø 90 mm PVC raccordée à la conduite intercommunale du Périmètre de la Vallée de Villé au niveau du regard d'interconnexion situé rue des Romains (pression disponible au regard d'interconnexion : 10,5 bars ; pression de distribution au niveau des habitations : 3 bars environ).

Une réserve d'eau de 120 m³ pour la défense contre l'incendie est assurée au niveau du réservoir de Saint-Pierre-Bois-Thanvillé. La réserve d'incendie de l'annexe de Hohwarth, quant à elle, n'est que de 30 m³.

Le réseau de distribution de la commune de Saint-Pierre-Bois est équipé d'un total de 45 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

Commune	Hydrant (Ø 65 mm)	Poteau auxiliaire (Ø 80 mm)	Poteau d'incendie (Ø 100 mm)	Total général
SAINT-PIERRE-BOIS	1	18	26	45

2.3.5. Réseau communal de THANVILLE

Le réseau communal est constitué d'une branche principale Ø 125 mm en provenance du réservoir de Saint-Pierre-Bois-Thanvillé qui suit un axe nord-sud le long de la rue de l'Eglise, jusqu'à la rue des Romains. Sur cette conduite principale viennent se greffer des conduites, en fonte et en PVC, de diamètres compris entre 100 mm et 40 mm et qui assurent la desserte des différentes rues.

La piézométrie du réseau de la commune est fixée par le réglage d'un stabilisateur de pression aval situé rue des Trèfles. La pression statique est ainsi comprise entre 4 et 7,8 bars.

Une réserve d'eau de 120 m³ pour la défense contre l'incendie est assurée au niveau de l'ancien réservoir principal.

Le réseau de distribution de Thanvillé est équipé d'un total de 30 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

Commune	Hydrant (Ø 65 mm)	Poteau auxiliaire (Ø 80 mm)	Poteau d'incendie (Ø 100 mm)	Total général
THANVILLE	1	9	20	30

2.4. SECTEUR DE LALAYE – URBEIS

Communes desservies : **Lalaye (hors Lotissement Blanc-Noyer) et Urbeis (hors Le Climont).**

2.4.1. Production d'eau

La production d'eau potable du secteur de Lalaye-Urbeis est assurée par 2 sources implantées sur le ban communal de Bourg-Bruche : les sources "Bruche 1" et "Bruche 2", situées à l'ouest du périmètre. Le débit total des sources en période d'étiage est d'environ 250 m³/j.

L'alimentation en eau du Lotissement Blanc-Noyer, annexe de Lalaye, sera traitée dans le chapitre « secteur de Maisongoutte ».

A noter qu'en période d'étiage sévère (cf 2017), la production a tout juste permis d'assurer la distribution lors des jours de pointe, et que le développement communal devra, pour chaque projet d'ampleur, faire l'objet d'une étude détaillée de la consommation supplémentaire d'eau potable.

2.4.2. Qualité de l'eau

Les sources produisent une eau douce, faiblement minéralisée. Elle présente une excellente propreté bactériologique et les teneurs en nitrates sont voisines de 3 mg/l, ce qui est largement inférieur à la limite de qualité fixée à 50 mg/l. L'eau est distribuée après désinfection préventive par rayons ultra-violet et traitement de neutralisation.

2.4.3. Stockage de l'eau

Pour le secteur de Lalaye-Urbeis, le stockage de l'eau est actuellement assuré par 3 réservoirs dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination	Volume total (m ³)	Volume utile (m ³)	Réserve d'incendie (m ³)	Niveau d'eau (m NGF)
Lalaye	150	100	50	375
Urbeis	150	100	50	467
Charbes	100	50	50	438

2.4.1. Réseau communal de LALAYE

Le réseau communal comporte deux secteurs reliés chacun à un réservoir :

- le secteur "Charbes", alimenté par les sources "Bruche", est desservi par une conduite Ø 80 mm (rue de la Grande Basse). Cette conduite se prolonge à l'est, par une conduite Ø 150 mm rue Principale qui alimente également le réservoir de Lalaye.
- Lalaye « village », alimenté par le réservoir communal, est desservi par un réseau constitué principalement de conduite Ø 80 mm à l'exception de la rue de la Hauchirelle (réseau Ø 100 mm) et de la rue Principale (réseau Ø 150 mm).

La pression statique de chaque secteur est fixée par les différents réservoirs :

- dans Lalaye-village, la pression de service varie de 4 à 10 bars,
- dans l'annexe de Charbes, la pression de service varie de 1 à 7 bars,

Les deux réservoirs de la commune de Lalaye disposent chacun d'une réserve dédiée à la lutte contre l'incendie de 50 m³.

Le réseau de distribution de la commune de Lalaye (y compris le Lotissement Blanc-Noyer) est équipé d'un total de 75 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit.

Commune	Hydrant (Ø 65 mm)	Poteau auxiliaire (Ø 80 mm)	Poteau d'incendie (Ø 100 mm)	Total général
LALAYE	-	57	18	75

2.4.2. Réseau communal d'URBEIS

En aval du réservoir d'Urbeis, une conduite Ø 80 mm assure l'alimentation de la commune.

Du fait du fort dénivelé de la partie ouest du village, un réducteur de pression aval a été mis en place à la jonction de la rue Principale et le Chemin rural.

La conduite Ø 80 mm se partage au niveau de la rue principale, en amont immédiat du stabilisateur, en deux branches Ø 80 mm. L'une dessert l'est de la rue Principale, qui se renforce en Ø 150 mm, se réduit ensuite en Ø 100 et 80 mm à l'extrémité de la même rue. L'autre branche, quant à elle, dessert l'ouest de la rue Principale.

Enfin, des conduites, en fonte et en PVC, de diamètres compris entre Ø 110 mm et Ø 80 mm, greffées en antennes ou en bouclages sur les conduites précédentes, assurent la distribution au niveau de chaque rue.

La piézométrie du réseau de la commune est fixée par le niveau du réservoir d'Urbeis pour la partie « est » du village et par le stabilisateur de pression pour les autres rues. La pression statique est ainsi, suivant l'altitude des habitations et leur position.

La défense contre l'incendie pour la commune d'Urbeis est assurée par le réservoir d'Urbeis qui dispose d'une réserve d'incendie de 50 m³.

Le réseau communal d'Urbeis (y compris Le Climont) est équipé de 56 appareils de lutte contre l'incendie, composés de poteaux auxiliaires et de poteaux d'incendie.

Commune	Hydrant (Ø 65 mm)	Poteau auxiliaire (Ø 80 mm)	Poteau d'incendie (Ø 100 mm)	Total général
URBEIS	-	47	9	56

2.5. SECTEUR DE MAISONSGOUTTE

Communes desservies : Maisongoutte, Le Climont (annexe d'Urbeis) et le Lotissement Blanc-Noyer (annexe de Lalaye).

2.5.1. Production d'eau

Le secteur dont dépend Maisongoutte est alimentée par la source du Giessen captée au pied du massif du Climont, dans la forêt d'Urbeis. Le secteur desservi est composé, d'une part, par le Lotissement Blanc-Noyer et le secteur Pransureux (colonie Jeunesse heureuse et quelques chalets) implantés sur le ban communal de Lalaye et, d'autre part, du village de Maisongoutte.

Par ailleurs, ce secteur reçoit également le trop-plein de la source « Salmon », située sur le ban communal d'Urbeis, et se raccordant au niveau de la source du Giessen précitée.

La source « Salmon » alimente les annexes d'Urbeis : le Climont, le Col d'Urbeis et « Faïte ».

La production journalière des sources en période d'étiage est d'environ 250 m³/j.

A noter qu'en période d'étiage sévère (cf 2017), la production a tout juste permis d'assurer la distribution lors des jours de pointe, et que le développement communal devra, pour chaque projet d'ampleur, faire l'objet d'une étude détaillée de la consommation supplémentaire d'eau potable.

2.5.1. Qualité de l'eau

L'eau de la source du Giessen, présentant un caractère agressif lié à la présence de gaz carbonique en excès, est mise à l'équilibre calco-carbonique dans une station de neutralisation enterrée à filtre ouvert.

Le traitement est suivi par une désinfection de l'eau par rayonnement ultraviolet qui assure la distribution d'une eau de bonne propreté bactériologique.

2.5.2. Stockage de l'eau

Pour ce secteur, le stockage de l'eau est actuellement assuré par 3 réservoirs dont les caractéristiques sont les suivantes.

Dénomination	Volume total (m ³)	Volume utile (m ³)	Réserve d'incendie (m ³)	Niveau d'eau (m NGF)
KRIEGERMATT de Maisongoutte	150	90	60	380
Blanc-Noyer	100	-	-	660
Climont	100	60	40	702

2.5.1. Réseau communal de MAISONSGOUTTE

Une conduite Ø 150 mm provenant du réservoir de Maisongoutte traverse le lieu-dit Wagenbach avant de rejoindre le centre du Village. Elle est prolongée par une conduite Ø 100 mm au niveau de l'intersection avec le chemin rural dit "Heidelbeerenwald" et se poursuit en ce diamètre le long de la R.D. n° 424 avant de s'interrompre en antenne Ø 90 mm à l'extrême est de la commune.

Une conduite de 125 mm de diamètre, posée entre la rue du Wagenbach et la rue Engelsbach, emprunte les chemins ruraux dits « du Sonnenberg » et « Boechelweg », rejoint la rue de la Ferme, emprunte une partie de la rue Kuhnenbach puis se prolonge le long du Giessen avant de rejoindre la conduite posée le long de la R.D. n°424. Celle-ci assure un bouclage et l'alimentation des quartiers situés au sud de la commune.

Afin de disposer d'une pression d'eau satisfaisante, certaines habitations implantées le long du chemin rural dit "Kleiner Bach", à l'ouest de la commune et à une altitude proche de celle du réservoir, sont desservies au travers du by-pass du réservoir par une ancienne conduite posée en parallèle de la conduite Ø 150 mm issue du réservoir.

Sur les différentes conduites principales évoquées ci-dessus sont greffées des canalisations Ø 100, 90, 80 et 63 mm en antenne, assurant l'alimentation des différentes rues.

La piézométrie du réseau de la commune est fixée par le niveau du réservoir de Maisongoutte (exception faite pour le réseau de desserte des deux habitations situées le long du chemin rural "Kleiner Bach"). Ainsi, compte tenu de la variation des différentes altitudes d'implantation des habitations, la pression statique varie entre 2 et 7 bars.

La défense contre l'incendie de la commune de Maisongoutte est assurée par 46 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit.

Commune	Hydrant (Ø 65 mm)	Poteau auxiliaire (Ø 80 mm)	Poteau d'incendie (Ø 100 mm)	Total général
MAISONSGOUTTE	7	18	21	46

2.5.1. Réseau du Lotissement BLANC-NOYER

Le Lotissement Blanc Noyer, à l'extrême ouest de la commune de Maisongoutte, est alimenté par la source dite « du Giessen ». Ce secteur est desservi à partir du réservoir "Blanc-Noyer" par une conduite Ø 80 mm qui traverse le lotissement d'ouest en est et alimente également Maisongoutte. Une station de surpression permet la desserte des habitations situées au-dessus du réservoir.

2.5.2. Réseau communal du CLIMONT

Le secteur du Climont, annexe de la commune d'Urbeis, est desservi à partir du réservoir du Climont par une conduite Ø 100 mm ; celle-ci se réduit en Ø 80 mm pour alimenter également le Col d'Urbeis et l'annexe « Faîte ». Une station de surpression permet la desserte des habitations situées au-dessus du réservoir.

2.6. SECTEUR DE BREITENBACH

Commune desservie : **Breitenbach**.

2.6.1. Production d'eau

La commune de Breitenbach est alimentée par les 3 sources suivantes :

- Les sources Kreuzweg et Fluss sur le versant sud du massif du Kreuzweg,
- La source Rofling sur le versant est du massif du Rofling.

Le débit total des sources en période d'étiage est d'environ 180 m³/j et permet de couvrir les besoins malgré une marge réduite entre besoins et ressources.

Il existe une liaison (Ø 100 FT) entre Breitenbach et la commune voisine de Saint Martin. Le réseau de Saint Martin est raccordé sur la conduite intercommunale du secteur de Villé et peut par conséquent recevoir un appoint d'eau en période d'étiage.

Mais cet appoint n'est pas envisageable en l'état actuel pour Breitenbach, car compte tenu de la dénivelée entre les deux villages, l'alimentation gravitaire de Breitenbach depuis Saint Martin n'est pas possible.

2.6.2. Qualité de l'eau

L'eau produite par les sources alimentant Breitenbach est très faiblement minéralisée, très douce, légèrement agressive et d'excellente qualité bactériologique. Pour garantir sa bonne propreté bactériologique, elle fait l'objet d'une désinfection préventive par rayonnement ultraviolet au niveau des captages de sources.

2.6.3. Stockage de l'eau

Le stockage de l'eau est assuré par les trois réservoirs de Breitenbach dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination	Niveau d'eau m. NGF	Capacité totale (m ³)	Réserve utile (m ³)	Réserve d'incendie (m ³)
Ibrand	439	210	110	100
Breitenbach - Kriegersmatt	425	20	70	50
Wittenberg	449	20	20	-

2.6.4. Réseau communal de BREITENBACH

L'alimentation en eau est assurée depuis les trois réservoirs de Breitenbach, par des conduites principales en fonte Ø125 mm.

A partir de ces conduites principales, l'ensemble de la commune est desservi par un maillage de conduites Ø80 à Ø150 mm, principalement en fonte.

Deux réducteurs de pression situés rue du Mont Sainte Odile (entrée du village depuis Saint-Martin) et rue de la Fontaine permettent de limiter la pression de service pour les secteurs les plus bas du village. Sans ces appareils, la pression statique dépasserait 12 bars dans la partie basse de la rue du Moulin.

La piézométrie du réseau de la commune est ainsi fixée par le niveau des réservoirs de Breitenbach et par les deux réducteurs de pression et atteint, suivant l'altitude des habitations, comprise entre 2,8 et 8,2 bars.

La défense contre l'incendie pour la commune de Breitenbach est assurée par les deux réservoirs principaux de Breitenbach qui disposent d'une réserve d'incendie totale de 150 m³, et par un total de 39 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

Commune	Hydrant (Ø 65 mm)	Poteau auxiliaire (Ø 80 mm)	Poteau d'incendie (Ø 100 mm)	Total général
BREITENBACH	3	7	29	39

2.7. SECTEUR DE DIEFFENBACH-AU-VAL

Commune desservie : **Dieffenbach-au-Val.**

2.7.1. Production d'eau

La production d'eau potable de la commune de Dieffenbach-au-Val est assurée par 13 sources situées sur le versant est du massif gréseux de l'Altenberg :

- Sources « Carrière » (2 sources) et « Umtauschwald 1, 2 et 3 », partagées avec la commune voisine de Neubois.
- Sources « Maison Forestière Haut » (2 sources), « Maison Forestière Bas » (3 sources) et « Dieffenbach-au-Val 1, 2 et 3 », propres à Dieffenbach-au-Val.

Le débit total des sources en période d'étiage est d'environ 160 m³/j et permet, la plupart du temps, de couvrir les besoins.

La commune de Dieffenbach-au-Val peut bénéficier des ressources des installations du Périmètre de l'Ill au Vignoble (puits d'Ebersheim) à titre d'appoint en cas d'insuffisance du débit des sources.

2.7.2. Qualité de l'eau

L'eau produite par les sources alimentant Dieffenbach-au-Val est très peu minéralisée, très douce et d'excellente qualité bactériologique. Pour garantir sa bonne propreté bactériologique, l'eau des sources fait l'objet d'une désinfection préventive par rayonnement ultraviolet au niveau du réservoir de la commune.

L'eau mise en distribution depuis le puits d'Ebersheim est moyennement minéralisée, dure, faiblement nitratée et d'excellente qualité bactériologique. Elle ne fait l'objet d'aucun traitement.

2.7.3. Stockage de l'eau

Le stockage de l'eau est assuré par le réservoir communal dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination	Niveau d'eau m. NGF	Capacité totale (m ³)	Réserve utile (m ³)	Réserve d'incendie (m ³)
DIEFFENBACH-AU-VAL	400	300	180	120

2.7.4. Réseau communal de DIEFFENBACH-AU-VAL

En aval du réservoir de Dieffenbach-au-Val, une conduite Ø 100 mm assure l'alimentation de la commune.

Du fait du fort dénivelé de l'agglomération, un réducteur de pression a été mis en place à la jonction de la rue de la Maison Forestière et de la rue de l'Altenberg ; ainsi, seule la partie haute de la rue de la Maison forestière est à la pression du réservoir, la pression étant réduite pour le reste du village.

La conduite Ø 100 mm se partage en aval immédiat du stabilisateur en deux branches Ø 125 mm desservant la rue de l'Altenberg, qui se réduisent ensuite en Ø 80 mm au niveau de la rue du Faubourg, de la rue de la Montagne et de la rue du Frankembourg.

L'ensemble de la commune est desservi par un maillage de conduites Ø 90 mm à Ø 70 mm, et dans certaines rues par des tronçons Ø 100 mm : route de Neubois, chemin des Trois Pierres, une partie de la rue du Faubourg et le chemin de Saint Maurice au nord du terrain de football.

En période d'étiage où les sources peuvent s'avérer insuffisantes, l'alimentation par la conduite intercommunale Ø 200 mm traversant le ban communal à l'Est peut être mise en œuvre à partir d'un regard d'interconnexion situé au niveau du terrain de football. Ce regard permet d'alimenter la partie basse de la commune, le réseau étant alors divisé en 2 secteurs par la fermeture de vannes.

La piézométrie du réseau de la commune, fixée par le niveau du réservoir de Dieffenbach-au-Val et par le stabilisateur de pression est ainsi, suivant l'altitude des habitations, comprise entre 4 et 8 bars environ.

La défense contre l'incendie pour la commune de Dieffenbach-au-Val est assurée par le réservoir de Dieffenbach-au-Val qui dispose d'une réserve d'incendie de 120 m³.

Le réseau de distribution de Dieffenbach-au-Val est équipé d'un total de 46 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

Commune	Hydrant (Ø 65 mm)	Poteau auxiliaire (Ø 80 mm)	Poteau d'incendie (Ø 100 mm)	Total général
DIEFFENBACH-AU-VAL	-	33	13	46

2.8. SECTEUR DE FOUCHY

Commune desservie : **Fouchy**.

2.8.1. Production d'eau

Pour subvenir à ses besoins d'eau potable, Fouchy est alimentée par cinq sources qui s'écoulent des reliefs environnants. Quatre d'entre elles sont situées au sud-est du village, il s'agit :

- des sources Steinhell 1, 2 et 3 :

La source 1 s'écoule préalablement dans un regard - dessableur placé à environ 300 m au sud et en amont du regard principal. Les sources 2 et 3, quant à elles, s'écoulent directement dans le regard principal par une conduite en fonte Ø 100 mm.

A partir du regard principal, l'eau s'écoule vers le réservoir secondaire « Renkli », d'un volume de 15 m³, au moyen d'une conduite en fonte Ø 80 mm. Ce réservoir permet l'alimentation du quartier Beau-Site et l'excédent d'eau s'écoule vers le réservoir principal de Fouchy, d'une capacité de 200 m³.

Le débit d'étiage total de ces trois sources est proche de 95 m³/j.

- de la source du Guichat :

Cette source est située au sud du village sur le flanc du Mont le Guichat et s'écoule directement dans le réservoir principal par l'intermédiaire d'un dessableur, d'une conduite PVC Ø 60 mm et d'un regard - collecteur. Son débit d'étiage est de l'ordre de 6 m³/j.

La cinquième source, dite « Baty », a été captée en 1978 et s'écoule vers un regard - dessableur qui est relié au réservoir de Noirceux (volume = 15 m³) par une conduite PVC Ø 90 mm, d'une longueur totale de 660 m. Trois maisons sont connectées sur cette conduite de liaison. Son débit d'étiage est de 100 m³/j.

A noter qu'en période d'étiage sévère (cf 2017), la production a tout juste permis d'assurer la distribution lors des jours de pointe, et que le développement communal devra, pour chaque projet d'ampleur, faire l'objet d'une étude détaillée de la consommation supplémentaire d'eau potable.

2.8.2. Qualité de l'eau

L'eau des différentes sources est très peu minéralisée et agressive. Sa dureté totale est comprise entre 1° et 3° F et son titre alcalimétrique complet est inférieur à 1,5° F. D'un point de vue bactériologique, les sources produisent en général une eau de bonne qualité. Actuellement, l'eau fait l'objet d'un traitement de désinfection aux rayons ultraviolets avant sa distribution.

2.8.3. Stockage de l'eau

La commune de Fouchy dispose de trois réservoirs dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination	Niveau d'eau m. NGF	Capacité totale (m ³)	Réserve utile (m ³)	Réserve d'incendie (m ³)
Réservoir principal de Fouchy	400	200	100	100
Renkli	388	15	-	-
Noirceux	430	15	-	-

2.8.4. Réseau communal de FOUCHY

Le réseau est relativement étendu et peut se décomposer comme suit :

- la conduite de liaison "réservoir Renkli - réservoir principal" (fonte grise Ø 100 mm),
- le réseau de distribution du quartier Beau-Site, connecté sur le réservoir Renkli (fonte grise Ø 80 mm, Ø 60 mm),
- le réseau de distribution de Fouchy, composé de conduites en fonte grise Ø 100 mm et pour les tronçons remplacés récemment ou les extensions récentes, en fonte ductile ou en PVC (Ø 160 mm, Ø 150, Ø 110 mm, Ø 100 mm, Ø 75 mm, Ø 63 mm),
- la conduite de liaison entre le regard - dessableur Baty et le réservoir de Noirceux (PVC Ø 90 mm)
- le réseau de liaison "réservoir de Noirceux ", composé d'une conduite PVC Ø 90 mm, desservant le hameau de Noirceux et connecté sur l'extrémité ouest du réseau de Fouchy.

Actuellement, la piézométrie de la partie ouest de la commune peut être soutenue par l'apport d'eau en provenance du réservoir de Noirceux, avec un débit régulé entre 0 à 3 m³/h.

La piézométrie du réseau de la commune est fixée par le niveau des réservoirs de la commune. La pression statique varie ainsi suivant l'altitude des habitations et leur position par rapport aux réservoirs.

La défense contre l'incendie pour la commune de Fouchy est assurée par le réservoir principal qui dispose d'une réserve d'incendie de 100 m³.

Le réseau de distribution communal est équipé d'un total de 46 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

Commune	Hydrant (Ø 65 mm)	Poteau auxiliaire (Ø 80 mm)	Poteau d'incendie (Ø 100 mm)	Total général
FOUCHY	-	31	14	45

2.9. SECTEUR DE NEUBOIS

Commune desservie : **Neubois.**

2.9.1. Production d'eau

La production d'eau potable de la commune de Neubois est assurée par 7 sources situées sur le versant est du massif gréseux de l'Altenberg :

- Sources « Carrière » (2 sources) et « Umtauschwald 1, 2 et 3 », partagées avec la commune voisine de Dieffenbach-au Val.
- Sources « Frankenburg » et « Buchbrunnel », propres à Neubois.

Le débit total des sources en période d'étiage est d'environ 82 m³/j.

La commune de Neubois peut bénéficier, à titre d'appoint, des ressources des installations du Périmètre de l'Ill au Vignoble en cas d'insuffisance du débit des sources.

2.9.2. Qualité de l'eau

L'eau produite par les sources alimentant Neubois est très peu minéralisée, très douce et d'excellente qualité bactériologique. Pour garantir sa bonne propreté bactériologique, l'eau des sources fait l'objet d'une désinfection préventive par rayonnement ultraviolet au niveau du réservoir de la commune.

L'eau mise en distribution depuis le puits d'Ebersheim (Ill au Vignoble) est moyennement minéralisée, dure, faiblement nitratée et d'excellente qualité bactériologique. Elle ne fait l'objet d'aucun traitement.

2.9.3. Stockage de l'eau

Le stockage de l'eau est assuré essentiellement par le nouveau réservoir communal, la capacité de l'ancien réservoir étant entièrement réservée à la défense incendie. Les caractéristiques des deux ouvrages sont les suivantes :

Dénomination	Niveau d'eau m. NGF	Capacité totale (m ³)	Réserve utile (m ³)	Réserve d'incendie (m ³)
Nouveau réservoir de Neubois	385	400	280	120
Ancien réservoir de Neubois	-	100	-	100

2.9.4. Réseau communal de NEUBOIS

En aval du réservoir de Neubois, une conduite Ø 150 mm se scinde, au niveau de l'ancien réservoir, en deux conduites principales : l'une Ø 100 mm assure l'alimentation de la partie nord de la commune, l'autre Ø 125 mm assure la desserte du centre et sud du village.

Du fait du fort dénivelé de l'agglomération, le réseau de distribution est doté de 3 réducteurs de pression aval en amont de chacune des conduites principales.

La conduite Ø 125 mm précitée se renforce en Ø 150 mm et se partage en aval immédiat du stabilisateur de pression en deux branches :

- La branche Ø 150 mm desservant la rue du Frankembourg, qui se réduit ensuite en Ø 125 mm et 100 mm au niveau de la rue du Sélestat et de la rue des Hirondelles ;
- La branche Ø 125 mm desservant la rue Allmend et la rue des Chalets.
- Une conduite Ø 80 et 100 mm forme un bouclage entre les deux branches via la rue des Acacias.

L'ensemble de la commune est desservi par un maillage de conduites Ø 100 mm à Ø 80 mm.

En période d'étiage où les sources peuvent s'avérer insuffisantes, l'alimentation par la conduite intercommunale Ø 250 mm traversant le ban communal au nord peut être mise en œuvre à partir d'un regard d'interconnexion.

La piézométrie du réseau de la commune est fixée par par les stabilisateurs de pression aval situés sur le réseau de distribution communal.

La défense contre l'incendie pour la commune de Neubois est assurée par les deux réservoirs communaux qui disposent d'une réserve d'incendie de 220 m³.

Le réseau de distribution de Neubois est équipé d'un total de 45 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

Commune	Hydrant (Ø 65 mm)	Poteau auxiliaire (Ø 80 mm)	Poteau d'incendie (Ø 100 mm)	Total général
NEUBOIS	-	12	33	45

2.10. SECTEUR DE NEUVE- EGLISE

Commune desservie : **Neuve-Eglise.**

2.10.1. Production d'eau

La production d'eau potable de la commune de Neuve-Eglise est assurée par 4 sources réparties en deux secteurs géographiques distincts :

- Petite et Grande Source « Kuhlager » : les captages sont situés sur le versant "est" du massif gréseux de l'Altenberg, sur le ban communal de Neuve-Eglise. A noter que seule la « Grande Source » alimente la commune, la source dite « Petite Source » ayant été déconnectée.
- Petite et Grande Source « Breitenau » : les deux sources qui s'écoulent des contreforts "ouest" du massif gréseux de l'Altenberg, sont situées sur le ban communal de Neubois, en forêt domaniale de La Vancelle.

Le débit total des sources en période d'étiage est d'environ 120 m³/j et permet, la plupart du temps, de couvrir les besoins. Toutefois, une interconnexion entre la conduite d'adduction des sources « Breitenau » et la conduite des sources Richling et Masson qui alimentent le réservoir de Villé permet, en cas de déficit de production, une alimentation de secours.

L'alimentation en eau de la Zone d'Aménagements Concertés (ZAC), située en partie Nord du ban communal de Neuve-Église, s'effectue à partir des réservoirs de Villé. On se reportera au descriptif du secteur de Villé.

2.10.2. Qualité de l'eau

L'eau produite par les sources alimentant Neuve-Église est très faiblement minéralisée, très douce et contient du gaz carbonique en excès. Pour amener l'eau à l'équilibre calco-carbonique d'une part, et augmenter sa minéralisation d'autre part, elle subit un traitement de neutralisation et de reminéralisation par injection de CO₂. Pour garantir sa bonne propreté bactériologique, le traitement est complété par une désinfection préventive par rayonnement ultraviolet. Cette correction qualitative se fait dans la station de traitement, construite en 2001, en haut de la rue de la Chapelle.

2.10.3. Stockage de l'eau

Le stockage de l'eau est assuré par deux réservoirs situés à des altitudes différentes. Le réservoir supérieur (appelé réservoir principal ou réservoir de Neuve-Eglise), construit en 1972, présente une capacité totale de 200 m³ et dessert l'agglomération principale de la commune. Le réservoir inférieur, qui date de la création des installations d'alimentation en eau potable (1925), a une capacité de stockage de 100 m³ et alimente exclusivement l'annexe « Hirtzelbach ». Grâce aux interconnexions entre les réseaux principaux, il est possible d'alimenter les deux secteurs depuis l'un ou l'autre des deux réservoirs, en cas de besoin.

Les caractéristiques de ces deux réservoirs sont les suivantes :

Dénomination	Niveau d'eau (m. NGF)	Capacité totale (m ³)	Réserve utile (m ³)	Réserve d'incendie (m ³)
Réservoir supérieur de Neuve-Église	365	200	80	120
Réservoir inférieur de Neuve-Église « Hirtzelbach »	340	100	50	50

2.10.4. Réseau communal de NEUVE- EGLISE

La station de traitement est alimentée :

- par les sources « Breitenau » via une conduite Ø 90 mm en PVC,
- par les sources « Kuhlager » via une conduite de Ø 60 mm en fonte, raccordée sur la conduite des sources « Breitenau » au niveau de la station de traitement.

Le transit de l'eau à partir de la station de traitement pour alimenter le réservoir de Neuve-Église est assuré par une conduite de Ø 90 mm en PVC.

Le réservoir de Neuve-Église alimente celui d'Hirtzelbach par une conduite Ø 100 mm.

Le village est alimenté à partir du réservoir de Neuve-Eglise par une conduite principale Ø 125 mm (Ø 150 mm et Ø 100 mm sur certains tronçons) suivant un axe sud-nord jusqu'à la rue de Triembach-au-Val. Une conduite Ø 125 mm issue de part et d'autre de la rue de Saint-Maurice et constituant un bouclage avec la rue de Dieffenbach permet l'alimentation des quartiers est et ouest de la commune. Sur ces conduites principales viennent se greffer des conduites de diamètres inférieurs (Ø 110, Ø 100, Ø 90 et Ø 80 mm) en fonte et/ou en PVC, ou et qui assurent la desserte des différentes rues et quartiers.

L'annexe Hirtzelbach est desservie en eau potable à partir du réservoir d'Hirtzelbach par l'intermédiaire d'une conduite Ø 150 puis 100 mm jusqu'à l'extrémité basse de la rue Principale.

Quelques habitations situées à la limite ouest du ban communal de Neuve-Eglise sont desservies à partir des installations d'eau potable de Breitenau.

Le réseau de distribution alimentant la ZAC est alimenté par une conduite Ø 200 mm implantée dans la rue du Luttenbach à Villé, d'une conduite principale dans la ZAC Ø 150 mm ainsi que de conduites secondaires Ø 100 mm. Un regard de comptage implanté au niveau de la ZAC permet le contrôle des échanges d'eau entre le réservoir de Villé et les communes de l'Avant-Vallée.

La piézométrie du réseau de la commune est fixée par le niveau du réservoir de Neuve-Église ; celle de l'annexe d'Hirtzelbach est fixée, quant à elle, par le niveau du réservoir d'Hirtzelbach. La pression statique est ainsi, suivant l'altitude des habitations, comprise entre 5,6 et 8,5 bars environ pour Neuve-Église « Bourg » et de 6,5 bars environ pour Hirtzelbach.

La pression statique de la ZAC est fixée par le niveau d'eau des réservoirs de Villé et varie entre 7 et 8 bars.

La défense contre l'incendie pour la commune de Neuve-Église est assurée par les réservoirs de Neuve-Église et d'Hirtzelbach qui disposent d'une réserve d'incendie respective de 120 m³ et 50 m³. En cas d'incendie, le volume disponible au réservoir d'Hirtzelbach n'étant pas réglementaire, il est possible de transférer de l'eau du réservoir principal vers l'annexe de Hirtzelbach par la manœuvre d'une vanne au réservoir inférieur.

Le réseau de distribution de Neuve-Eglise est équipé d'un total de 51 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit.

Commune	Hydrant (Ø 65 mm)	Poteau auxiliaire (Ø 80 mm)	Poteau d'incendie (Ø 100 mm)	Total général
NEUVE- EGLISE	1	16	34	51

2.11. SECTEUR DE SAINT-MARTIN

Commune desservie : **Saint-Martin.**

2.11.1. Production d'eau

La production d'eau potable de la commune de Saint-Martin est assurée par 5 sources « Wolfstal 1, 2, 3,4 et 5 ». Leur débit total en période d'étiage est d'environ 24 m³/j.

Une interconnexion avec Villé permet de pallier aux déficits ponctuels en cas d'insuffisance du débit des sources.

2.11.2. Qualité de l'eau

L'eau des sources « Wolfstal », présentant un caractère agressif lié à la présence de gaz carbonique en excès, est mise à l'équilibre calco-carbonique dans une station de neutralisation. Le traitement est suivi par une désinfection de l'eau par rayonnements ultraviolets qui assure la distribution d'une eau de bonne propreté bactériologique.

2.11.3. Stockage de l'eau

Le stockage de l'eau est assuré par les deux réservoirs communaux dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination	Niveau d'eau m. NGF	Capacité totale (m ³)	Réserve utile (m ³)	Réserve d'incendie (m ³)
Nouveau réservoir de Saint-Martin	330	110	70	40
Ancien réservoir de Saint-Martin	330	75	15	60

2.11.4. Réseau communal de SAINT-MARTIN

L'alimentation en eau est assurée depuis les deux réservoirs au moyen d'une conduite principale en fonte Ø 125 mm, qui est renforcée en Ø 150 mm à l'entrée sud-ouest du village. Cette conduite se prolonge le long de la route de Libération, puis rue Reberg en Ø 100 mm pour rejoindre à son extrémité est le réseau de Villé. Cette interconnexion permet l'appoint d'eau de Saint-Martin quand cela est nécessaire.

Sur cette conduite principale viennent se greffer des conduites de diamètre inférieur (Ø 110, Ø 100, Ø 90 et Ø 80 mm), qui assurent la desserte des différents quartiers.

La piézométrie du réseau de la commune est fixée par le niveau des réservoirs de Saint-Martin. La pression statique varie en fonction de l'altitude des habitations.

La défense contre l'incendie pour la commune est assurée par les deux réservoirs de Saint-Martin qui disposent au total d'une réserve d'incendie de 100 m³.

Le réseau de distribution de Saint-Martin est équipé d'un total de 28 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

Commune	Hydrant (Ø 65 mm)	Poteau auxiliaire (Ø 80 mm)	Poteau d'incendie (Ø 100 mm)	Total général
SAINT-MARTIN	-	16	12	28

2.12. SECTEUR DE STEIGE

Commune desservie : **Steige**.

2.12.1. Production d'eau

La production d'eau potable de la commune est assurée par 3 sources implantées sur le ban communal de Steige:

- Ancienne et Nouvelle sources de la Hâle : situées à l'ouest de la commune et à proximité du réservoir de la Hâle. L'eau issue de ces deux captages s'écoule au travers d'une conduite Ø 75 mm PVC puis 65 mm jusqu'au réservoir de la Hâle.
- Source de la Grande Goutte : implantée au nord de la commune. L'eau de cette source s'écoule jusqu'au réservoir du Sira par l'intermédiaire d'une conduite Ø 100 mm puis Ø 60 mm PVC, sur une longueur totale d'environ 800 mètres.

La production journalière des sources en période d'étiage est d'environ 145 m³/j et permet alors juste de couvrir les besoins en eau de la commune.

A noter qu'en période d'étiage sévère (cf 2017), la production a tout juste permis d'assurer la distribution lors des jours de pointe, et que le développement communal devra, pour chaque projet d'ampleur, faire l'objet d'une étude détaillée de la consommation supplémentaire d'eau potable.

2.12.2. Qualité de l'eau

L'eau produite par ces sources est très faiblement minéralisée et très douce. Afin de garantir une bonne propreté bactériologique de l'eau et pour ne pas altérer la qualité organoleptique, l'eau issue des captages est traitée par une désinfection par rayonnement ultraviolet.

2.12.3. Stockage de l'eau

Le stockage de l'eau est assuré par deux réservoirs situés à des altitudes différentes. Le réservoir de la Hâle, construit en 1971, présente une capacité totale de 160 m³ et assure la desserte en eau du nord-ouest de l'agglomération. Le réservoir du Sira, qui date de 1924, a une capacité de stockage de 100 m³.

Les caractéristiques de ces deux réservoirs sont les suivantes :

Dénomination	Niveau d'eau (m. NGF)	Capacité totale (m ³)	Réserve utile (m ³)	Réserve d'incendie (m ³)
Réservoir de la Hâle	465	160	67	93
Réservoir du Sira	410	100	50	50

2.12.4. Réseau communal de STEIGE

La partie centrale du village est alimentée par une conduite principale Ø 150 et Ø 125 mm qui assure la liaison entre les deux réservoirs en empruntant la Grand'Rue et la rue menant au

réservoir du Sira. Des conduites de plus petits diamètres (\varnothing 100, \varnothing 80 mm) assurent la desserte du restant du village.

En partie haute, un appareil de régulation implanté sur la conduite \varnothing 150 mm au niveau de la Rue Haute, permet la réduction de la pression à l'aval et les échanges d'eau (appareil piloté par une électrovanne asservie au niveau du réservoir Sira).

La piézométrie du réseau de la commune est fixée par le niveau des réservoirs communaux. La pression statique est ainsi comprise, suivant l'altitude des habitations, entre 2,0 (habitations situées en partie haute de la rue du Beulot) et 8,0 bars environ (sortie du village en direction de Maisongoutte ou habitations situées à l'amont du réducteur de pression).

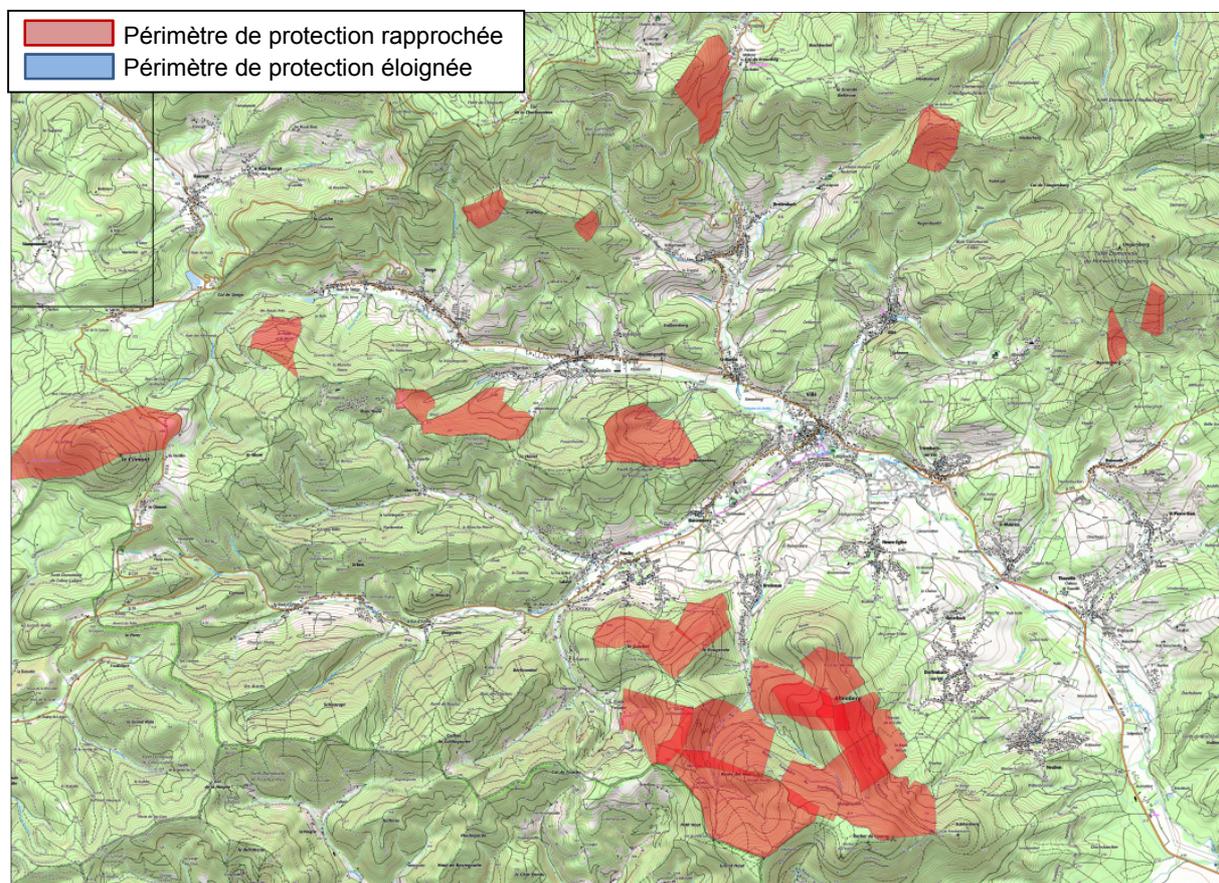
Une réserve d'eau de 93 m³ pour la défense contre l'incendie est disponible au niveau du réservoir de la Hâle et une réserve d'eau de 50 m³ au réservoir du Sira.

Le réseau de distribution de la commune de Steige est équipé d'un total de 35 appareils de lutte contre l'incendie espacés d'une distance généralement inférieure à 150 m et répartis comme suit :

Commune	Hydrant (\varnothing 65 mm)	Poteau auxiliaire (\varnothing 80 mm)	Poteau d'incendie (\varnothing 100 mm)	Total général
STEIGE	2	9	24	35

2.13. PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

Les bans communaux des communes d'Albé, Breitenau, Breitenbach, Dieffenbach au Val, Fouchy, Maisonsgoutte, Neubois, Neuve-Eglise, Saint-Martin, Steige et Urbeis sont concernés par des périmètres de protection rapprochée de captages d'eau potable destinée à la consommation humaine. Ces périmètres sont présentés sur la carte suivante :



- *Périmètres de protection des captages d'eau potable d'Albé, Breitenau, Dieffenbach-au-Val, Neubois, Neuve-Eglise et Steige extraits de l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2016 ;*
- *Périmètres de protection des sources de Lalaye, Maisonsgoutte et Urbeis extraits de l'arrêté préfectoral du 6 janvier 1986 ;*
- *Périmètres de protection des Sources de Breitenbach extraits de l'arrêté préfectoral du 7 mars 2003 ;*
- *Périmètres de protection des Sources de Fouchy extraits de l'arrêté préfectoral du 14 mars 2008 ;*
- *Périmètres de protection des Sources de Saint-Martin extraits de l'arrêté préfectoral du 27 octobre 1994.*

Tout projet à l'intérieur de ces périmètres de protection devra faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence Régionale de Santé Grand Est qui précisera les interdictions, contraintes et prescriptions à respecter.

2.14. DÉFENSE CONTRE L'INCENDIE

Des réserves d'eau dédiées à la lutte contre l'incendie sont assurées au niveau des différents réservoirs des Périmètres. Le volume total réservé à la défense incendie s'élève à 1 650 m³ environ, réparti sur les différents ouvrages de stockage (détail § 2.2 à 2.12).

Ces réserves d'eau sont mobilisables par la manœuvre des appareils de lutte contre l'incendie (bornes incendie) répartis sur le réseau public de distribution d'eau et généralement espacés d'une distance inférieure à 150 m.

Des essais de débit effectués sur des appareils de lutte contre l'incendie situés en différents points du réseau ont permis de mesurer les débits maximaux (essais limités à 120 m³/h) qu'ils sont susceptibles de fournir (voir résultats en annexe). Il est précisé que ces essais réalisés ponctuellement sur quelques appareils ne peuvent être représentatifs du fonctionnement de tous les équipements de défense.

La conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67) et publié par arrêté N° DIR-2017-06 du 15 février 2017. Celui-ci s'inscrit dans le cadre réglementaire national du Code général des collectivités territoriales et selon le référentiel national de DECI publié par arrêté N° NOR INTE1522200A du 15 décembre 2015.

Les éventuelles solutions alternatives à l'utilisation du réseau d'eau potable, comme l'implantation de citernes incendie, de puits ou de prises d'eau dans les cours d'eau, sont à étudier par la commune en concertation avec le SDIS, service compétent en la matière.

3. PROGRAMMATION DE TRAVAUX ET PERSPECTIVES

3.1. AVANCEMENT DES ÉTUDES ET TRAVAUX

Une étude générale a été réalisée en 2003 à l'échelle du Canton de Villé, portant sur l'amélioration de la qualité de l'eau, la mise en conformité de différentes ressources, la sécurisation de l'alimentation en eau et la diversification des ressources ainsi que le renouvellement et le renforcement des réseaux.

Sur la base des conclusions de cette étude, d'importants travaux ont été réalisés sur la période 2003 – 2010, il s'agit de :

- Travaux de mise en conformité des sources et des ouvrages annexes :
 - Villé/Breitenau, Neuve-Eglise, Albé, Saint-Pierre-Bois / Thanvillé (année 2005) ;
 - Fouchy, Climont, Breitenbach et Dieffenbach-au-Val (année 2006).
- Traitement de l'eau :
 - Neutralisation et désinfection UV : Station de traitement de l'eau des sources Neuve-Eglise ;
 - Désinfection UV : Climont, secteur de Villé/Albé, Saint-Pierre Bois/Thanvillé, Breitenbach, Fouchy, Steige et Climont.
- Réhabilitation d'ouvrages :
 - Réhabilitation du réservoir principal de Saint-Pierre-Bois / Thanvillé (année 2002) ;
 - Réhabilitation du réservoir du Climont (année 2008).
- Construction d'une nouvelle cuve d'un volume de 1 000 m³, réalisée et mise en service en 2009 sur le site des réservoirs dits « de Villé » à Breitenau. Cette mise en service s'est accompagnée de la suppression sur le même site du premier réservoir de Villé, d'une capacité de 300 m³ et de la rénovation du réservoir de 500 m³.
- Appoint d'eau (Interconnexion et automatisation) :
 - Saint-Pierre Bois et Thanvillé : Automatisation de l'appoint d'eau depuis la conduite de l'Avant-Vallée (année 2007) ;
 - Albé : Station-relais Villé vers Albé (année 2007-2008) ;
 - Saint-Martin : Appoint d'eau depuis Villé (année 2007) ;

- Source Salmon vers source du Giessen (Blanc-Noyer, Pransureux, Maisongoutte) (Année 2006) ;
- Pompage-relais Neubois / Dieffenbach-au-Val.
- Restructuration des installations :
 - Renforcement de la conduite principale Ø 250 mm au départ du réservoir de Villé jusqu'à la conduite d'Avant-Vallée en passant par la rue du Luttenbach, rue de Neuve-Église, rue du Haut-Koenigsbourg, la ZAC et les regards de comptage-régulation ;
 - Raccordement des communes de Saint-Maurice et de Triembach-au-Val sur la conduite d'Avant-Vallée ;
 - Modification de la station de surpression de Châtenois en station-relais ;
 - Restructuration des installations du secteur de Noirceux de la commune de Fouchy.
- Renforcement des réseaux de distribution (liste non exhaustive) :
 - Urbeis : partie haute du village – Ø 150 et 100 mm ;
 - Charbes-Lalaye : partie basse de la conduite de liaison – Ø 150 mm ;
 - Villé : conduite principale du réservoir - Ø 250 mm, rue du Luttenbach – Ø 200 mm, rue de Neuve-Église - Ø 150 mm, rue du Haut-Koenigsbourg - Ø 150 mm, rue d'Albé - Ø 150 mm, rue de Breitenau - Ø 200 mm, Centre-Bourg - Ø 200 mm ;
 - Saint-Pierre Bois (Hohwarth) : chemin de l'Église - Ø 150 et 100 mm ;
 - Steige : rue Principale - Ø 150 et 100 mm ;
 - Breitenbach : rue de la Paix - Ø 150 mm ;
 - Neuve-Église (Hirtzelbach) : Conduite principale au départ du réservoir, rue des Fontaines – Ø 150 et 100 mm ;
 - Dieffenbach-au-Val : rue de la Montagne – Ø 150 mm (Adduction), rue de Neubois – Ø 100 mm ;
 - Fouchy : Conduite venant du réservoir et conduites principales - Ø 150 mm, rue du Beau-site – Ø 100 mm.

3.2. PERSPECTIVES

Les travaux de restructuration et d'amélioration se poursuivent au niveau du Périmètre de la Vallée de Villé. Le tableau suivant récapitule les travaux/études réalisés depuis 2016 et ceux planifiés dans le cadre d'une programmation pluriannuelle.

Année	Localisation		Description des travaux
	Commune	Rue	
2016	Bassemberg	Mairie	Extension du réseau pour le raccordement de la nouvelle mairie - 72 ml PEHD Ø 63 mm
	Neuve-Eglise	Chemin Saint-Maurice	Extension pour le raccordement du futur lotissement, chemin Saint Maurice – 40 ml PVC Ø 110 mm
	Lalaye	Rue de la Hollée	Renforcement du réseau rue de la Hollée – 100 ml FD Ø 100 mm
	Périmètre	Périmètre	La dernière Déclaration d'Utilité Publique qui manquait sur le périmètre a été obtenue en janvier 2016. Elle concerne 24 sources.
2017	Breitenbach	Rue des Vosges	Déviations de la conduite rue des Vosges – 40 ml PVC Ø 110 mm
	Breitenau	Rue du Luttenbach	Renforcement du réseau rue du Luttenbach – 100 ml PEHD Ø 63
	Saint-Pierre-Bois	Rue du Bernstein	Renforcement du réseau rue du Bernstein – 125 ml PVC Ø 110
	Fouchy	Réservoir	Rénovation de la façade et de l'étanchéité extérieure
2018	Urbeis	Rue des Cruses	Renforcement du réseau rue des Cruses – 200 ml PVC Ø 110 mm
	Fouchy	Réservoir	Rénovation de l'étanchéité intérieure et de la tuyauterie
	Breitenau	Réservoir	Rénovation intérieure et extérieure et étanchéité du réservoir
2019	Neuve Eglise	Rue du 28 Novembre	Extension du réseau rue du 28 Novembre – 80 ml PVC Ø 110 mm
	Saint-Pierre-Bois	Rue des Alouettes	Renforcement du réseau rue des Alouettes 275 ml PVC Ø 110 mm
	Urbeis	Rue des Frais Champs	Renforcement du réseau rue des Frais Champs – 90 ml PVC Ø 110
	Fouchy	Réservoir Noirceux	Rénovation de l'étanchéité intérieure / extérieure du réservoir
2020	Urbeis	Rue Principale	Renforcement du réseau rue Principale – 50 ml FD Ø 80 mm
	Albé	Rue du Steinacker et rue du Baechling	Renforcement du réseau rue du Steinacker – 480 ml PVC Ø 110 mm
2021	Urbeis	Rue Blanche Maison - Climont	Renforcement du réseau rue Blanche Maison – 240 ml PVC Ø 110
	Lalaye	Charbes	Renforcement du réseau Charbes – 300 ml FD Ø 150 mm
2022	Lalaye	Charbes	Renforcement du réseau Charbes – 300 ml Ø 100 et 150 mm

Par ailleurs, un plan d'actions d'amélioration du rendement a été engagé en 2017 sur les secteurs alimentés par les sources. Cette opération, qui comporte un diagnostic du réseau et des mesures de localisation des fuites, s'inscrit dans un appel à projets de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour la réalisation d'économies d'eau sur les secteurs à ressources fragiles.

Le diagnostic du réseau programmé sur ces secteurs permettra d'améliorer l'indice de connaissance patrimoniale et d'évaluer plus précisément son âge moyen. Ce diagnostic permettra également d'apporter une aide à la priorisation des travaux de rénovation sur les secteurs étudiés et d'optimiser les taux de renouvellement.

4. RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'EAU POTABLE DES ZONES D'EXTENSION FUTURE

Les nouvelles conduites de distribution nécessaires à la desserte des zones ont été tracées schématiquement sur le plan joint à partir du zonage de référence mentionné sur la page de garde. A défaut de plans de voiries, ces tracés ne sont donnés qu'à titre indicatif pour permettre une évaluation sommaire de la dépense que pourra engendrer l'équipement de ces zones. Le tracé et le linéaire définitif des conduites ainsi que les caractéristiques d'éventuelles canalisations secondaires à raccorder sur ces conduites pour la desserte interne des zones devront faire l'objet d'études spécifiques en fonction des tracés des voiries conçus ultérieurement par les lotisseurs et des besoins des nouvelles zones urbanisées.

4.1. Desserte des Zones UA, UB, UL et UX (zones urbanisées)

D'une manière générale, les parcelles construites dans les secteurs urbanisés sont déjà desservies par le réseau de distribution d'eau potable. Les nouvelles constructions projetées dans ces zones ne nécessiteront donc probablement pas de conduites supplémentaires. Si tel était le cas, notamment en cas de division parcellaire, il ne s'agirait que d'extensions ponctuelles et localisées. Le moment venu, ces extensions localisées feront l'objet d'une étude détaillée au cas par cas pour définir les travaux de raccordement à prévoir.

De plus, certaines zones UJ et UE, correspondent aux espaces urbains de jardins et d'équipements collectifs, ne sont que partiellement desservies par le réseau d'eau potable. Toutefois, étant donné la constructibilité limitée des zones UJ et en l'absence de projet d'aménagement précis des zones UE, aucun principe d'extension du réseau d'eau potable n'est prévu pour le moment.

4.1.1. Cas particulier de NEUVE- EGLISE

La zone UE à Hirtzelbach, n'est actuellement pas desservie par un réseau d'eau potable. En l'absence de projet d'aménagement, aucune extension n'est prévue pour le moment. Sa desserte pourrait être envisagée à partir du réseau Ø 63 mm de la rue des Fontaines, dont le dimensionnement pourrait être à revoir en fonction de la destination de la zone.

4.1.2. Cas particulier de SAINT-MAURICE

La zone UX située le long de la RD424 est réservée à l'extension de la zone d'activités existante.

La desserte de cette zone pourra être réalisée à partir du raccordement existant de l'usine actuelle.

En fonction du débit nécessaire pour assurer la défense incendie de la zone, celle-ci pourrait ne pas être possible par la mise en place de poteaux incendie directement sur la conduite AEP. Des solutions alternatives devront être mises en œuvre après concertation avec le S.D.I.S.

4.2. Desserte des Zones AC (zones agricoles constructibles), As (constructions non agricole ou touristiques), At (Unité Touristique Nouvelle)

La plupart des zones agricoles constructibles se trouvent en périphérie urbaine des agglomérations et ne sont pas desservies par le réseau de distribution d'eau potable. En l'absence de projets d'aménagement précis de ces zones, aucune extension de réseau n'est proposée à ce stade.

La desserte en eau de ces zones agricoles constructibles sera étudiée de manière détaillée, au cas par cas, dès que les besoins en eau de chaque site auront pu être quantifiés de manière précise. A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, et sous réserve de l'existence

de ressources en eau locales, une alimentation par ressource privée pourra être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

4.2.1. Cas particulier de BREITENBACH

Une proposition a été faite pour la desserte en eau potable par pompage des zones Ac, At1 du site « Espace Nature » située route du Champ du Feu et At2, toutes trois situées au Nord de la Commune, mais aucun accord n'a pour le moment été donné.

Certaines zones pourraient nécessiter des dispositifs de surpression.

La zone AC au nord du réservoir Ibrand est longée par les conduites d'adduction des sources : ces conduites d'eau brute ne peuvent constituer un point de desserte de la zone.

4.2.2. Cas particulier de DIEFFENBACH AU VAL

La zone à l'est est desservie en eau potable par la route de Neubois et le chemin des Trois Pierres.

4.2.3. Cas particulier de FOUCHY

La zone Ac à l'Est de la commune n'est pas desservie, actuellement, en eau potable. Sa desserte pourra se réaliser par une extension de 50 ml du réseau de la rue de la Goutte.

La zone Ac à l'Est de la commune, rue de la Tourbière, n'est pas desservie actuellement en eau potable. Sa desserte nécessite une extension de 50 ml.

4.2.4. Cas particulier de NEUBOIS

La zone Ac située à l'extrémité Nord de la commune, à l'Ouest de la RD n°253, n'est pas desservie actuellement en eau potable. Sa desserte nécessite une extension de 160 ml en zone A depuis la conduite Ø 200 mm, au Sud et desservant la zone UE.

La zone Ac situé au Nord de la commune, à l'Est de la RD n°253, est desservie par la conduite de diamètre Ø 125 mm de la RD n°253.

4.2.5. Cas particulier de NEUVE- EGLISE

A Hirtzelbach, la zone Ac entre la rue du Calvaire et la rue des Fontaines, n'est pas desservie en eau potable. Sa desserte nécessite une extension de 140 ml par la rue du Calvaire à partir de la conduite de diamètre Ø 100 mm de la rue Principale. Cette extension serait à étudier en cohérence avec la desserte de la zone IIAU, à l'Est de la rue du Calvaire (cf §4.4.9.14).

La zone Ac au Nord-Ouest de l'annexe Hirtzelbach est desservie en deux points par le réseau Ø 100 mm et Ø 63 mm de la rue des Fontaines.

La zone Ac au Sud-Ouest de l'annexe est desservie par le réseau Ø 150 mm de la RD n°697.

4.2.6. Cas particulier d'URBEIS

La zone Ac au Sud de la commune peut être desservie à partir du réseau en diamètre Ø 100 mm du chemin d'exploitation.

4.2.7. Cas particulier de VILLE

La zone Ac en limite Ouest de la commune de Villé avec Bassemberg pourra être desservie à prévoir à partir de la conduite Ø 100 mm de la zone UE de Bassemberg moyennant une extension de réseau de 110 ml.

4.3. Desserte des Zones N (zones naturelles)

Certaines zones naturelles se trouvent en périphérie urbaine des agglomérations et sont donc déjà desservies par le réseau de distribution d'eau potable.

Pour les zones non desservies, étant donné la constructibilité limitée dans ces zones, aucun projet d'extension du réseau public d'alimentation en eau potable n'est envisagé.

Si un projet devait voir le jour dans l'une de ces zones, la desserte des installations devra faire l'objet d'une étude détaillée. A défaut d'un raccordement au réseau d'eau potable, et sous réserve de l'existence de ressources en eau locales, une alimentation par ressource privée pourra être réalisée dans le respect de la réglementation en vigueur et des prescriptions de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

4.3.1. Cas particulier de BREITENBACH

Les zones Nht2, NI1 et Ns ne sont pas desservies et aucune extension du réseau public d'alimentation en eau potable n'est envisagée.

4.4. Desserte des zones IAU (extension future du tissu urbain à court terme) et des zones IIAU (extension future du tissu urbain à long terme)

4.4.1. COMMUNE d'ALBE

A noter que les parcelles à construire, situées à une altitude supérieure à 325 m NGF nécessiteront la mise en place de surpresseurs individuels avec bêche de reprise alimentée par surverse avec robinet à flotteur, vanne de réglage et trop-plein, conformément au règlement sanitaire départemental.

4.4.1.1 Zone IAU Rue Paul Egger au Nord-Est de la commune

La zone d'extension IAU est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable, au Sud, rue Egger, par une conduite de diamètre Ø 100 mm.

Toutefois, afin de former un bouclage du réseau de desserte interne de la zone IAU, une extension pourra être réalisée par la pose d'une conduite de diamètre Ø 100 mm de 35 ml en zone UB depuis le réseau empruntant la rue Steinacker, à l'Ouest de la zone d'extension.

Cette solution nécessitera l'obtention d'une servitude de passage pour la pose de la conduite.

4.4.1.2 Zone IAU au Sud-Ouest de la commune

La zone d'extension IAU est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable, à l'Est, rue de l'Eglise, par une conduite de diamètre Ø 100 mm.

Toutefois, afin de former un bouclage du réseau de desserte interne de la zone IAU, une extension pourra être réalisée par la pose d'une conduite de diamètre Ø 100 mm de 20 ml en zone UA depuis le réseau empruntant la rue Volotal, au Sud-Ouest de la zone d'extension.

4.4.1.3 Zone IIAU entre la rue de l'Altenberg et la rue de l'Eglise au Sud-Ouest de la commune

En fonction de la voirie d'accès à la zone d'extension IIAU, la desserte pourra se faire soit à partir du réseau de distribution d'eau potable à l'Est, rue de l'Eglise, ne nécessitant aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même, soit à partir du

réseau de distribution d'eau potable de la rue de l'Altenberg au moyen de 30 ml de diamètre Ø 100 mm.

4.4.2. COMMUNE de BASSEMBERG

4.4.2.1 Zone IAUE Rue du Rutel à l'Est de la commune

La zone d'extension IAUE est déjà desservie en plusieurs points par le réseau de distribution d'eau potable :

- Au Sud-Ouest, rue du Rutel, par une conduite de diamètre Ø 63 mm ;
- Au Nord-Ouest, rue Principale par une conduite de diamètre Ø 60 mm.

On vérifiera cependant l'adéquation entre le diamètre du réseau (60/63 mm) et les besoins de la zone.

4.4.2.2 Zone IIAU rue du Rutel au Sud-Est de la commune

La zone d'extension IIAU est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable de la rue du Rutel de diamètre Ø 75 mm. Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

On vérifiera cependant l'adéquation entre le diamètre du réseau et les besoins de la zone.

4.4.2.3 Zone IIAU rue Eichmatt au Sud de la commune

La zone d'extension IIAU est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable de la rue du Eichmatt de diamètre Ø 100mm. Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.4.3. COMMUNE de BREITENBACH

4.4.3.1 Zone IAU de la rue Beauregard au centre de la commune

La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'une conduite Ø100 mm sur 25 ml, à raccorder sur le réseau existant en amont de la rue Beauregard (Ø125 mm descendant du réservoir principal).

4.4.3.2 Zone IAU du site des Sapins au Nord de la commune

La zone d'extension est desservie par le réseau de distribution d'eau potable du site des sapins. La desserte de cette zone pourra être réalisée par des branchements directs sur la conduite existante de diamètre Ø125 mm.

4.4.3.3 Zone IAU de la rue du Stade au Sud de la commune

Cette zone est desservie par le réseau existant Ø 80 mm rue du stade, ne nécessitant pas d'extension.

Cependant, en fonction des besoins de la zone, le renforcement d'une partie du réseau de la rue du Stade pourra être effectué (remplacement de la conduite de diamètre Ø80 sur 60 ml par une conduite de diamètre Ø110 mm).

En raison de la présence d'un réducteur de pression rue de la Fontaine, aucun bouclage avec ce réseau ne peut être réalisé.

4.4.3.4 Zone IIAU de la rue Beauregard

La desserte de cette zone pourra être réalisée par le prolongement de la conduite projetée pour la zone 1AU contigüe, raccordée sur la conduite Ø125 mm descendant du réservoir. Il faudra aussi prévoir le bouclage en Ø100 mm sur 40 ml de l'ensemble des zones IAU et IIAU avec le réseau existant Ø100 mm de la rue Beauregard.

Cette solution nécessitera l'obtention d'une servitude de passage pour la pose de la conduite.

4.4.4. COMMUNE de DIEFFENBACH AU VAL

4.4.4.1 Zone IAU entre la rue de Neuve-Eglise, la rue de l'Altenberg et la rue du Faubourg au centre de la commune

La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose sur 40 ml d'une conduite Ø 100 mm depuis la rue de l'Altenberg qui dispose d'une conduite principale, que l'on bouclera avec la rue de Neuve-Eglise avec une conduite Ø 100 mm sur 40 ml.

4.4.4.2 Zone IIAUX rue de Neuve-Eglise à l'Ouest de la commune

La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'une conduite Ø 100 mm sur 25 ml dans la rue de Neuve-Eglise avec renforcement de la conduite Ø 80 mm par une conduite Ø 100 mm sur 85 ml.

4.4.4.3 Zone IIAU entre la rue de la Montagne et la route de Neubois à l'Est de la commune

La zone d'extension IIAU est desservie en plusieurs points par le réseau de distribution d'eau potable :

- Au Sud-Est rue de la Montagne, par une conduite de diamètre Ø 150 mm
- Au Nord, route de Neubois, par une conduite de diamètre Ø 100 mm

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

L'aménagement de la zone sera réalisé de façon à boucler les réseaux de la route de Neubois et de la rue de la Montagne.

4.4.4.4 Zone IIAU au nord du chemin des Trois Pierres à l'Est de la commune

La zone d'extension IIAU n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'une conduite de diamètre Ø 100 mm sur 50 ml en zone UB depuis le réseau du Chemin des Trois Pierres, au Sud de la zone d'extension.

4.4.5. COMMUNE de FOUCHY

4.4.5.1 Zone IAU entre la rue de la Scierie et la rue du Cimetière au centre de la commune

La zone d'extension IAU est déjà desservie en plusieurs points par le réseau de distribution d'eau potable :

- Au Nord-Est, rue du Cimetière, par une conduite de diamètre Ø 60 mm ;
- A l'Ouest, route d'Urbeis, par une conduite de diamètre Ø 150 mm.

Aucune extension de réseau ne sera nécessaire. Le réseau de desserte interne sera conçu par l'aménageur de telle manière à former un bouclage entre les deux points de desserte actuels.

4.4.5.2 Zone IIAU entre la rue des Agates et la rue du Col de Fouchy au Sud de la commune

La zone d'extension IIAU est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable, au Sud, rue des Agates, par une conduite de diamètre Ø 63 mm.

Toutefois, compte tenu de ce faible diamètre, il convient de former un bouclage avec le réseau de la rue du Col de Fouchy au nord de la zone d'extension, moyennant une extension de réseau de 30 ml de diamètre Ø 100 mm en zone UB.

4.4.5.3 Zone IIAU entre la rue des Champs et le rue des Vergers au Nord-Est de la commune

La zone d'extension IIAU n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'une conduite de diamètre Ø 100 mm de 35 ml en zone UB depuis le réseau empruntant la rue des Champs, au Sud-Est de la zone d'extension.

Afin de former un bouclage du réseau de desserte interne de la zone IIAU, une extension pourra être réalisée par la pose d'une conduite de diamètre Ø 100 mm de 75 ml en limite de zone UB et A depuis le réseau de la rue Principale.

A terme il est souhaitable de renforcer les conduites PVC Ø 75 par des conduites de Ø 100mm.

Cette solution nécessitera l'obtention d'une servitude de passage pour la pose de la conduite.

4.4.5.4 Zone IIAUe entre la rue de la Goutte et la rue des Noyers au Nord-Est de la commune

La desserte de cette zone d'extension IIAUe nécessitera une extension de 40 ml avec une conduite de diamètre Ø 90 mm vers le réseau de la rue de la Goutte à l'Est de la zone.

4.4.6. COMMUNE de LALAYE

4.4.6.1 Zone IIAU rue du Haut Pré au Nord de la commune

La zone d'extension IIAU est déjà desservie au Sud par la conduite de diamètre Ø 80 mm, Derrière la Roche. Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.4.7. COMMUNE de MAISONSGOUTTE

4.4.7.1 Zone IAU jouxtant la RD n°424 à la sortie Ouest de la commune (prolongement de la rue Wagenbach)

La zone d'extension IAU est déjà desservie par une conduite existante de diamètre Ø 80 mm le long de la RDn°424. Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.4.7.2 Zone IAU chemin du Blanc Noyer à l'ouest de la commune

La zone d'extension IAU est déjà desservie par deux conduites existantes de diamètre Ø 150 mm et Ø 100 mm en aval du réservoir. Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

Toutefois, cette zone doit faire l'objet d'une attention particulière car située à une altitude supérieure à 360 m NGF. Aussi, l'urbanisation de sa partie supérieure n'est pas souhaitable. Pour sa partie inférieure, l'alimentation en eau potable pourrait s'effectuer à partir de la conduite Ø 150 mm issue du réservoir mais, compte tenu des cotes altimétriques respectives, la pression de distribution sera quasiment nulle. La mise en place de surpresseurs individuels par les abonnés sera donc indispensable.

4.4.7.3 Zone IAU rue Kuhnenbach au Sud-Est de la commune

La zone d'extension IAU est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable, au Sud, par une conduite de diamètre Ø 125 mm.

Toutefois, afin de former un bouclage du réseau de desserte interne de la zone IAU, une extension pourra être réalisée par la pose d'une conduite de diamètre Ø 100 mm sur 35 ml en zone UA depuis le réseau empruntant la RD n°424, au nord de la zone d'extension.

Cette solution nécessitera l'obtention d'une servitude de passage pour la pose de la conduite.

4.4.7.4 Zone IAU le long du CD 424 à l'Est de la commune

La zone d'extension IAU est déjà desservie par une conduite existante de diamètre Ø 90 mm le long de la RD n°424. Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.4.7.5 Zone IIAUe à l'ouest de la commune le long du CD 424

La zone d'extension IIAUe n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose d'une conduite de diamètre Ø 100 mm sur 170 ml en zone UE depuis le réseau du CD n°424.

Par ailleurs, en fonction des besoins, le renforcement de la conduite en fonte de 80 mm depuis l'intersection avec la rue Wagenbach de diamètre devra être étudié.

4.4.7.6 Zone IIAU à l'extrémité Sud de la rue des Etangs au Sud de la commune

La zone d'extension IIAU n'est pas desservie par le réseau d'eau potable. Une extension de réseau sur 25 ml de diamètre Ø 90 mm sera nécessaire.

4.4.7.7 Zone IIAU entre la rue des Roses et la rue des Fraises au Nord de la commune

La zone d'extension IIAU n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose de 40 ml d'une conduite de diamètre Ø 100 mm en zone UB depuis le réseau de la rue Engelsbach.

4.4.8. COMMUNE de NEUBOIS

4.4.8.1 Zone IAU Route de Dieffenbach au Nord-Ouest de la Commune

La zone d'extension est déjà traversée par une conduite de diamètre Ø 100 mm, impasse du Calvaire. Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

L'aménageur devra prendre en compte la présence du réseau en place dans la zone d'extension. Si les Orientations d'Aménagement et de Programmation de la zone ne permettent pas le maintien de cette conduite, elle devra être déviée dans le cadre de son aménagement.

Afin de sécuriser la desserte interne de la zone IAU, une extension sera réalisée par la pose d'une conduite de diamètre Ø 100 mm de 35 ml depuis le réseau de la RD n°697.

4.4.8.2 Zone IAU entre la rue des Prés et la rue des Alouettes à l'Est de la commune

La zone d'extension IAU est déjà desservie en plusieurs points par le réseau de distribution d'eau potable :

- A l'Ouest, rue des Prés, par une conduite de diamètre Ø 80 mm ;
- A l'Est, rue des Alouettes, par une conduite de diamètre Ø 100 mm.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.4.8.3 Zone IIAU Route de Sélestat à l'Est de la commune

La zone d'extension IIAU est déjà desservie en plusieurs points par le réseau de distribution d'eau potable :

- Rue des Pinsons, par une conduite de diamètre Ø 100 mm ;
- Rue des Alouettes, par une conduite de diamètre Ø 100 mm.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

Le réseau de desserte interne sera conçu par l'aménageur de telle manière à former un bouclage entre les deux points de desserte actuels.

4.4.8.4 Zone IIAU entre la rue des Primevères et la rue Allmend

La zone d'extension IIAU est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable de diamètre Ø 80 mm, Rue des Primevères.

Afin de sécuriser la desserte interne de la zone IAU, une extension sera réalisée par la pose d'une conduite de diamètre Ø 100 mm sur 30 ml depuis le réseau de diamètre Ø 125 mm de la Rue Allmend.

Le réseau de desserte interne sera conçu par l'aménageur de telle manière à former un bouclage entre les deux points de desserte.

4.4.8.5 Zone IIAU rue des Chalets au Sud de la Commune

La zone d'extension IAU est déjà desservie par une conduite de diamètre Ø 100 mm, rue des Chalets, qui longe son côté Est. Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.4.9. COMMUNE de NEUVE- EGLISE

4.4.9.1 Zone IAU rue du 28 Novembre à l'Ouest de la commune

La zone d'extension IAU est déjà desservie en deux points par le réseau de distribution d'eau potable :

- A l'Est, rue Beauregard, par une conduite de diamètre Ø 100 mm ;
- Au Sud, rue du 28 novembre, par une conduite de diamètre Ø 100 mm.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

Le réseau de desserte interne sera conçu par l'aménageur de telle manière à former un bouclage entre les deux points de desserte actuels.

4.4.9.2 Zone IAUE rue de la Vieille Forge à l'Ouest de la commune

La zone d'extension IAUE n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose de 120 ml d'une conduite de diamètre Ø 100 mm depuis le réseau de la rue de la Vieille Forge, à l'est de la zone d'extension.

En fonction des besoins de la zone, la conduite Ø 80 mm rue de la Vieille Forge devra être renforcée sur 50 ml.

4.4.9.3 Zone IIAUE rue de la Vieille Forge à l'Ouest de la commune

La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose de 70 ml d'une conduite de Ø 100 mm à partir du point de livraison de la zone IAUE adjacente dans le rue de la Vieille Forge.

En fonction des besoins de la zone, la conduite Ø 80 mm rue de la Vieille Forge devra être renforcée sur 50 ml.

4.4.9.4 Zone IIAU à l'extrême Ouest de la rue du 28 novembre

La zone d'extension IIAU est déjà desservie par une conduite de diamètre Ø 100 mm, rue du 28 novembre. Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.4.9.5 Zone IAU entre la rue de la Vieille Forge et la rue du vieil Etang

La zone d'extension est desservie par une conduite de diamètre Ø 90 mm, raccordée sur le réseau de la rue de l'Altenberg. Une extension de réseau d'un diamètre Ø 90 mm sur 20 ml est nécessaire.

Afin de former un bouclage du réseau de desserte interne de la zone IAU, une extension pourra être réalisée par la pose d'une conduite de diamètre Ø 100 mm de 35 ml depuis le réseau de la rue du Vieil Etang.

L'aménagement interne de la zone IAU devra prendre en compte la desserte de la future zone IIAU adjacente.

4.4.9.6 Zone IIAU entre la rue de l'Altenberg et la rue du Vieil Etang

La zone d'extension IIAU sera desservie à partir des réseaux de la zone IAU adjacente.

4.4.9.7 Zone IIAU rue du Sommerfeld au Nord de la commune

La zone d'extension IIAU n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose de 20 ml d'une conduite de diamètre Ø 100 mm depuis le réseau de la rue du Sommerfeld, à l'Ouest de la zone d'extension.

4.4.9.8 Zone IAU entre la RD 97 et l'Est la rue du Frankenbourg à l'Est de la commune

La zone d'extension IAU est déjà desservie en plusieurs points par le réseau de distribution d'eau potable :

- Au Nord, par une conduite de diamètre Ø 125 mm dans la RD n°97
- A l'Ouest, par une conduite de diamètre Ø 80 mm dans la rue du Frankenbourg.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

L'aménagement interne de la zone IAU devra prendre en compte la desserte de la future zone IIAU adjacente.

4.4.9.9 Zone IIAU RD 97 à l'Est de la commune

La zone d'extension IIAU sera desservie par bouclage entre les réseaux de la zone IAU adjacente et le réseau de la rue Saint-Nicolas, moyennant une extension de réseau de Ø 100 mm sur 50 ml.

4.4.9.10 Zone IAU rue du Frankenbourg au centre de la commune

La desserte en eau potable de cette zone pourra se réaliser par la pose d'une conduite Ø 100 mm à connecter sur la conduite existante Ø 125 mm de la rue du Frankenbourg ou sur la conduite existante Ø 110 mm de la rue Saint Maurice, soit sur une longueur d'environ 25 ml dans les deux cas.

4.4.9.11 Zone IIAU entre la RD697 et la rue Saint-Nicolas au Sud Est de la commune

La zone d'extension IIAU est déjà desservie en plusieurs points par le réseau de distribution d'eau potable :

- Au Nord-Est, rue Saint-Nicolas, par une conduite de diamètre Ø 100 mm ;
- A l'Ouest, rue du Frankenbourg, par une conduite de diamètre Ø 80 mm.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

Le réseau de desserte interne sera conçu par l'aménageur de telle manière à former un bouclage entre les deux points de desserte actuels.

4.4.9.12 Zone IAUx au Nord de la commune

La zone d'extension IAUx n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose de 270 ml d'une conduite de diamètre Ø 150 mm en zone UB depuis le réseau Ø 200 mm au niveau de l'intersection entre la RD n°697 et la rue du Climont, au Nord de la zone d'extension, comprenant le renforcement de la conduite Ø 100 mm existante.

4.4.9.13 Zone IIAU au Sud-Ouest de Hirtzelbach

La zone d'extension IIAU n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose

- Soit d'une conduite de diamètre Ø 100 mm de 30 ml en zone UB depuis le réseau Ø 100 mm de la rue Principale,
- Soit d'une conduite de diamètre Ø 100 mm de 45 ml en zone UB depuis le réseau Ø 100 mm de la rue des Fontaines.

4.4.9.14 Zone IIAU rue du Calvaire à Hirtzelbach

La zone d'extension IIAU n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose de 100 ml d'une conduite de diamètre Ø 100 mm en zone UB depuis le réseau Ø 100 mm de la rue Principale. Cette extension permettra également de desservir la zone Ac.

4.4.10. COMMUNE de SAINT-MARTIN

4.4.10.1 Zone IAU entre la rue de la Grotte et le Chemin Neuf au Nord Est de la commune

La zone d'extension IAU est déjà desservie en plusieurs points par le réseau de distribution d'eau potable :

- Au Nord, rue de la Grotte, par une conduite de diamètre Ø 100 mm,
- A l'Est, rue de la Grotte, par une conduite de diamètre Ø 100 mm,
- Au Sud, Chemin Neuf, par une conduite de diamètre Ø 100 mm.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

Le réseau de desserte interne sera conçu par l'aménageur de telle manière à former un bouclage entre les deux points de desserte actuels.

4.4.10.2 Zone IIAU rue de la Grotte au Nord de la commune

La zone d'extension IIAU n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose de 40 ml de conduite de diamètre Ø 100 mm en zone UB depuis le réseau de la rue de la Grotte.

En revanche, la situation topographique de cette zone, comprise approximativement entre les cotes 300 m NGF et 325 m NGF, ne permettra pas son entière desserte dans des conditions

satisfaisantes à partir du réservoir communal situé à la cote 330 m NGF. Il pourra être ainsi nécessaire de prévoir la mise en place d'un dispositif de surpression après une étude détaillée.

4.4.11. COMMUNE de SAINT-MAURICE

4.4.11.1 Zone IAU Chemin Rural dit Kapellenweg au Nord-Est de la commune

La zone d'extension IAU n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose de 105 ml de conduite de diamètre Ø 100 mm en zone IIAU depuis le réseau Ø 100 mm de la rue de l'Eglise .

Afin de former un bouclage du réseau de desserte interne de la zone IAU, une extension pourra être réalisée par la pose d'une conduite de diamètre Ø 100 mm de 50 ml en zone IIAU depuis le réseau de la rue des Violettes, à l'Ouest de la zone d'extension.

4.4.11.2 Zone IIAU rue des Violettes au Nord-Est de la Commune

La zone d'extension IIAU est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable de diamètre Ø 80 mm au niveau de la rue des Violettes. Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.4.11.3 Zone IIAU rue de l'Eglise au Nord-Est de la Commune

La zone d'extension IIAU sera desservie par le réseau de distribution d'eau potable de diamètre Ø 100 mm alimentant la zone IAU au Nord. Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.4.12. COMMUNE de SAINT-PIERRE-BOIS

4.4.12.1 Zone IAU Quartier Hutten au Sud-Est de la Commune

La zone d'extension IAU n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose de 50 ml de conduite de diamètre Ø 100 mm en zone UA depuis le réseau Ø 100 mm du Quartier Hutten.

Une extension de réseau à partir de la conduite Ø 110 mm Rue des Romains sur 150 ml permettra un bouclage avec le réseau du Quartier Hutten.

4.4.12.2 Zone IAU rue du Réservoir au Nord de la Commune

La zone d'extension IAU est déjà desservie par le réseau de distribution Ø 150 mm de la rue du Réservoir. Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.4.12.3 Zone IIAU entre la rue de l'Ancienne Mairie et la RD n°903

La zone d'extension IIAU n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose de 60 ml de conduite de diamètre Ø 100 mm en zone UB depuis le réseau Ø 100 mm de la rue de l'Ancienne Mairie, ou depuis le réseau Ø 100 mm de la RD 903 en empruntant la Ruelle derrière la Mairie sur 70 ml.

4.4.12.4 Zone IIAU entre la rue de Dambach et la rue des Alouettes

La zone d'extension IIAU n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose de 45 ml de conduite de diamètre Ø 100 mm en zone UB depuis le réseau Ø 100 mm de la rue de Dambach .

Cette solution pourra nécessiter l'obtention d'une servitude de passage pour la pose de la conduite.

Afin de former un bouclage du réseau de desserte interne de la zone IIAU, une extension pourra être réalisée par la pose d'une conduite de diamètre Ø 100 mm de 35 ml en zone UB depuis le réseau de la rue des Alouettes.

4.4.12.5 Zone IIAU RD n°253

La zone d'extension IIAU n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose de 85 ml de conduite de diamètre Ø 100 mm en zone UA depuis le réseau Ø 100 mm de la rue de Principale.

Afin de former un bouclage du réseau de desserte interne de la zone IIAU, une extension pourra être réalisée par la pose d'une conduite de diamètre Ø 80 mm de 15 ml en zone UB depuis le réseau de la rue des Alouettes.

Ces extensions pourront nécessiter l'obtention d'une servitude de passage pour la pose de la conduite.

4.4.13. COMMUNE de STEIGE

4.4.13.1 Zone IIAU au centre du village entre la rue des Hauts Jardins et la rue de la Goutte

La zone d'extension IIAU est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable de diamètre Ø 125 mm qui la traverse au niveau de la rue menant au réservoir du Sira. Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

L'aménageur devra prendre en compte la présence du réseau en place dans la zone d'extension. Si les Orientations d'Aménagement et de Programmation de la zone ne permettent pas le maintien de cette conduite, elle devra être déviée dans le cadre de son aménagement.

4.4.13.2 Zone IIAU Lotissement les Chanterelles au Sud Est du Village

La zone d'extension IIAU est déjà desservie par le réseau de distribution Ø 100 mm de la rue de la Batteuse. Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.4.14. COMMUNE de THANVILLE

4.4.14.1 Zone IAU rue des Trèfles au centre de la commune

La zone d'extension IAU est déjà desservie par le réseau de distribution d'eau potable par une conduite de diamètre Ø 110 mm, bordant la zone sur son côté Ouest.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.4.14.2 Zone IAU rue des Romains au Sud-Est de la commune

La zone d'extension IAU est déjà desservie en plusieurs points par le réseau de distribution d'eau potable :

- Au Sud-Est, rue du Giessen, par une conduite de diamètre Ø 100 mm ;
- Au Sud-Ouest, rue des Romains, par une conduite de diamètre Ø 100 mm.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.4.14.3 Zone IIAU rue des Vergers

La zone d'extension IIAU est déjà desservie par une conduite de diamètre Ø 100 mm, rue des Vergers et par une conduite de diamètre Ø 125 mm bordant la zone sur son côté Ouest.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.4.15. COMMUNE de TRIEMBACH-AU-VAL**4.4.15.1 Zone IAU rue des Guerriers à l'Ouest de la commune**

La zone d'extension IAU est déjà desservie par une conduite de diamètre Ø 125 mm, rue des Guerriers.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.4.15.2 Zone IAU rue du Scheibenberg - rue des Prés au Nord-Ouest de la commune

La zone d'extension IAU n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable.

Compte tenu de l'altimétrie et de la configuration de la zone, une simple extension de 120 ml du réseau rue du Scheibenberg ne pourra pas l'alimenter, la conduite passant au-dessus de la cote critique des 280 m. L'alimentation ne peut s'envisager que par un surpresseur collectif dont l'implantation nécessitera une étude détaillée.

4.4.15.3 Zone IIAU rue du Scheibenberg au Nord de la commune

La zone d'extension IIAU n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable.

Compte tenu de l'altimétrie et de la configuration de la zone, une simple extension de 80 ml du réseau rue du Scheibenberg ne pourra pas l'alimenter, la conduite passant au-dessus de la cote critique des 280 m. L'alimentation ne peut s'envisager que par un surpresseur collectif dont l'implantation nécessitera une étude détaillée.

4.4.15.4 Zone IIAU rue Hohwarth à l'Est de la commune

La zone d'extension IIAU n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte de cette zone pourra être réalisée par une extension de 60 ml de conduite de diamètre Ø 100 mm depuis le réseau Ø 63 mm de la rue de Hohwarth.

4.4.16. COMMUNE de URBEIS

4.4.16.1 Zone IAU Rue des Pruniers au Sud-Est de la commune

La zone d'extension IAU est déjà desservie en plusieurs points par le réseau de distribution d'eau potable :

- Au Nord, rue des Pruniers, par une conduite de diamètre Ø 110 mm ;
- A l'Ouest, rue des Aviats, par une conduite de diamètre Ø 80 mm.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.4.16.2 Zone IAU Rue Principale au Sud-Est de la Commune

La zone d'extension IAU n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte pourrait être réalisée par une extension de 65 ml de conduite de diamètre Ø 80 mm depuis le réseau de la rue des Cluses.

Cette solution nécessitera l'obtention d'une servitude de passage pour la pose de la conduite.

4.4.16.3 Zone IIAU le long de la Route des Crêtes RD n°214 à l'Ouest de la commune

La zone d'extension IIAU est déjà desservie en plusieurs points par le réseau d'eau potable :

- Au Sud-Ouest, rue Blanche Maison, par une conduite de diamètre Ø 80 mm ;
- Au Nord, par une conduite de diamètre Ø 80 mm, Route des Crêtes.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.4.16.4 Zone IIAU Rue Principale au centre de la Commune

La zone d'extension IIAU est déjà desservie par une conduite de diamètre Ø 150 mm, rue Principale. Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.4.17. COMMUNE de VILLE

4.4.17.1 Zone IAU chemin du Schmissberg au Nord de la Commune

La zone d'extension IAU n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte de cette zone pourra être réalisée par une extension de 175 ml de conduite de diamètre Ø 100 mm, en zone IIAU, depuis le réseau Ø 100 mm de la rue de la Libération en empruntant le chemin rural qui rejoint le chemin du Schmissberg.

Toutefois, afin de former un bouclage du réseau de desserte interne de la zone IAU, une extension pourra être réalisée par la pose de 30 ml de conduite de diamètre Ø 80 mm en zone UB depuis le réseau du chemin du Schmissberg, au Nord-Est de la zone d'extension.

4.4.17.2 Zone IAU entre RD n°424 et la rue du Soleil à l'Est de la Commune

La zone d'extension IAU est déjà desservie en plusieurs points par le réseau de distribution d'eau potable :

- Au Sud-Est, par une conduite de diamètre Ø 100 mm ;

- Au Sud-Ouest par une conduite de diamètre Ø 63 mm ;
- Au Nord-Est, rue du Soleil, par une conduite de diamètre Ø 80 mm.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

Le réseau de desserte interne sera conçu par l'aménageur de telle manière à former un bouclage entre les points de desserte actuels.

4.4.17.3 Zone IAUx RD n°424 à l'Est de la Commune

La zone d'extension IAUx est déjà desservie en plusieurs points par le réseau de distribution d'eau potable :

- Au Sud, rue du Haut-Koenigsbourg, par une conduite de diamètre Ø 100 mm ;
- A l'Ouest, via la zone UX adjacente, par une conduite de diamètre Ø 100 mm.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.4.17.4 Zone IIAU Chemin du Schmissberg au Nord de la Commune

La zone d'extension IIAU sera desservie par le réseau de distribution d'eau potable de diamètre Ø 100 mm prévu pour l'alimentation de la zone IAU au Nord. Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.4.17.5 Zone IIAU Rue Beauregard au Nord de la Commune

La zone d'extension IIAU n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose de 75 ml de conduite de diamètre Ø 100 mm en zone UB depuis le réseau de la rue Beauregard au Sud de la zone d'extension.

4.4.17.6 Zone IIAU rue Belle Vue à l'Ouest de la commune

La zone d'extension IIAU n'est actuellement pas desservie par le réseau d'eau potable. La desserte de cette zone pourra être réalisée par la pose de 35 ml de conduite de diamètre Ø 100 mm en zone UE depuis le réseau de la rue Belle-Vue au Sud-Est de la zone d'extension.

4.4.17.7 Zone IIAU Rue de Breitenau au Sud de la Commune

La zone d'extension IAU est déjà desservie par une amorce de conduite de diamètre Ø 100 mm à partir du réseau Ø 250 mm de la rue de Breitenau.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

4.4.17.8 Zone IIAU entre la rue de Bassemberg et la rue de Breitenau au Sud-Ouest de la commune

Cette zone d'extension étant située sur de friches industrielles, elle est déjà desservie en eau potable par une conduite de diamètre Ø 100 mm puis Ø 80 mm, à partir du réseau de la rue de Breitenau.

Aucune extension de réseau en dehors de la desserte interne de la zone elle-même ne sera nécessaire.

L'aménageur devra prendre en compte la présence du réseau en place dans la zone d'extension et prévoir son dévoiement éventuel dans le cadre de l'aménagement futur de la zone.

5. ESTIMATION SOMMAIRE DES OUVRAGES A RÉALISER

5.1. Loi Urbanisme et Habitat

La réglementation liée à la loi Urbanisme et Habitat demande que les modalités de prise en charge des différentes parties des projets d'aménagement, telles les extensions des réseaux d'eau et d'assainissement nécessaires, soient définies de manière spécifique par l'autorité compétente en matière d'urbanisme.

Ces dispositions ne font pas obstacle à la mise en place de financements via les aménageurs successifs des équipements nécessaires à leurs opérations. Ce financement pourra conditionner la mise en place par le SDEA/la collectivité des équipements précités.

5.2. Détail estimatif

Nous donnons ici les évaluations résultant de l'étude de faisabilité sommaire réalisée au paragraphe 4. "Raccordement aux infrastructures d'eau potable des zones d'extension future". L'aménagement interne de chaque zone devra, par la suite, faire l'objet d'une étude technique et financière plus détaillée.

5.2.1. Albé

Zones IAU

⇒ Zone IAU (rue Egger)	
Pose de 35 ml Ø 100 mm	8 000 € HT
⇒ Zone IAU (rue Volotal)	
Pose de 20 ml Ø 100 mm	5 000 € HT

Sous-total Zones IAU	13 000 € HT
-----------------------------	--------------------

Zone IIAU

⇒ Zone IIAU (rue Altenberg/Eglise)	
Pose de 30 ml Ø 100 mm	7 000 € HT

Sous-total Zones IIAU	7 000 € HT
------------------------------	-------------------

TOTAL	20 000 € HT
--------------	--------------------

5.2.2. Basseberg

Zones IAU

⇒ Zone IAUE (rue du Rutel)	- € HT
----------------------------	--------

Sous-total Zones IAU	- € HT
-----------------------------	---------------

Zone IIAU

⇒ Zone IIAU (rue du Rutel)	- € HT
⇒ Zone IIAU (rue Eichmatt)	- € HT

Sous-total Zones IIAU	- € HT
------------------------------	---------------

TOTAL	- € HT
--------------	---------------

5.2.3. Breitenau

Aucune extension

5.2.4. BreitenbachZones IAU

⇒ Zone IAU (rue Beauregard)	
Pose de 25 ml Ø 100 mm	6 000 € HT
⇒ Zone IAU (site des Sapins)	- € HT
⇒ Zone IAU (rue du stade)	
Renforcement du réseau Ø80mm sur 60 ml rue du stade	14 000 € HT
Sous-total Zones IAU	20 000 € HT

Zones IIAU

⇒ Zone IIAU (rue Beauregard)	
Pose de 40 ml Ø 100 mm	9 000 € HT
Sous-total Zones IIAU	9 000 € HT

TOTAL	29 000 € HT
--------------	--------------------

5.2.5. Dieffenbach au ValZones IAU

⇒ Zone IAU (entre rue de Neuve-Eglise, rue de l'Altenberg et rue du Faubourg)	
Pose de 40 ml Ø 100 mm depuis rue de l'Altenberg	9 000 € HT
Pose de 40 ml Ø 100 mm depuis rue de Neuve-Eglise	9 000 € HT
Sous-total Zones IAU	18 000 € HT

Zone IIAU

⇒ Zone IIAUx (rue de Neuve Eglise)	
Pose de 25 ml Ø 100 mm	6 000 € HT
Renforcement conduite sur 85 ml rue de Neuve-Eglise par Ø100mm	20 000 € HT
⇒ Zone IIAU (rue de la Montagne/route de Neubois)	- € HT
⇒ Zone IIAU (Chemin des Trois Pierres)	
Pose de 50 ml Ø 100 mm	12 000 € HT
Sous-total Zones IIAU	38 000 € HT

TOTAL	56 000 € HT
--------------	--------------------

5.2.6. FouchyZones IAU

⇒ Zone IAU (rue de la Scierie/rue du Cimetière) - € HT

Sous-total Zones IAU - € HT

Zone IIAU

⇒ Zone IIAU (rue des Agates/rue du Col de Fouchy)
Pose de 30 ml Ø 100 mm 7 000 € HT

⇒ Zone IIAU (rue des Champs/rue des Vergers)
Pose de 110 ml Ø 100 mm depuis rue des Champs 25 000 € HT
Pose de 75 ml Ø 100 mm depuis rue Principale 17 000 € HT

⇒ Zone IIAUe (rue de la Grotte/rue des Noyers)
Pose de 40 ml Ø 90 mm 8 000 € HT

Sous-total Zones IIAU 57 000 € HT

TOTAL 57 000 € HT

5.2.7. LalayeZone IIAU

⇒ Zone IIAU (rue du Haut Pré) - € HT

Sous-total Zones IIAU - € HT

TOTAL - € HT

5.2.8. MaisongoutteZones IAU

⇒ Zone IAU (RD n°424 Ouest de la commune) - € HT

⇒ Zone IAU (Chemin du Blanc Noyer) - € HT
Pm : surpresseurs individuels à prévoir pm

⇒ Zone IAU (rue Kuhnenbach)
Pose de 35 ml Ø 100 mm 8 000 € HT

⇒ Zone IAU (RD 424 Est de la commune) - € HT

Sous-total Zones IAU 8 000 € HT

Zone IIAU

⇒ Zone IIAUe (RD 424 Ouest de la commune)
Pose de 170 ml Ø 100 mm 39 000 € HT

⇒ Zone IIAU (rue des Etangs)
Pose de 25 ml Ø 90 mm 5 000 € HT

⇒ Zone IIAU (rue des Roses/rue des Fraises)
Pose de 40 ml Ø 100 mm 9 000 € HT

Sous-total Zones IIAU 53 000 € HT

TOTAL 61 000 € HT

5.2.9. NeuboisZones IAU

⇒ Zone IAU (Route de Dieffenbach)	8 000 € HT
Pose de 35 ml Ø 100 mm	
⇒ Zone IAU (rue des Prés - rue des Alouettes)	- € HT

Sous-total Zones IAU	8 000 € HT
-----------------------------	-------------------

Zone IIAU

⇒ Zone IIAU (Route de Sélestat)	- € HT
⇒ Zone IIAU (rue des Primevères – Rue Allmend)	-
Pose de 30 ml Ø 100 mm	7 000 € HT
⇒ Zone IIAU (rue des chalets)	- € HT

Sous-total Zones IIAU	7 000 € HT
------------------------------	-------------------

TOTAL	15 000 € HT
--------------	--------------------

5.2.10. Neuve-EgliseZones IAU

⇒ Zone IAU (Rue du 28 novembre)	- € HT
⇒ Zone IAUe (rue de la vieille Forge)	
Pose de 120 ml Ø 100 mm	28 000 € HT
Renforcement conduite en Ø 100mm sur 50 ml	12 000 € HT
⇒ Zone IAUx (Nord de la commune)	
Pose de 270 ml Ø 150 mm	73 000 € HT
⇒ Zone IAU (rue de la vieille Forge – rue du Vieil Etang)	
Pose de 20 ml Ø 90 mm	4 000 € HT
Pose de de 35 ml Ø 100 mm	8 000 € HT
⇒ Zone IAU (rue du Frakenbourg au centre de la commune)	
Pose de 25 ml Ø 100 mm vers rue du Frakenbourg	6 000 € HT
Pose de 25 ml Ø 100 mm vers rue Saint Maurice	6 000 € HT
⇒ Zone IAU (RD 97 et Est de la rue du Frakenbourg)	- € HT

Sous-total Zones IAU	137 000 € HT
-----------------------------	---------------------

Zone IIAU

⇒ Zone IIAUe (rue de la vieille Forge)	
Pose de 120 ml Ø 100 mm	28 000 € HT
Renforcement conduite sur 50 ml en Ø 100 mm	12 000 € HT
⇒ Zone IIAU (ouest de la rue du 28 novembre)	- € HT
⇒ Zone IIAU (rue de l'Altenberg – rue du vieil Etang)	- € HT
⇒ Zone IIAU (rue du Sommerfeld)	
Pose de 20 ml Ø 100 mm	4 000 € HT
⇒ Zone IIAU (RD 97 Est de la commune)	
Pose de 50 ml Ø 100 mm	12 000 € HT
⇒ Zone IIAU (RD 697 et rue Saint Nicolas)	- € HT
⇒ Zone IIAU (Sud Ouest Hirtzelbach)	
Pose de 30 ml Ø 100 mm depuis rue Principale	7 000 € HT
Pose de 45 ml Ø 100 mm depuis rue des Fontaines	10 000 € HT

⇒ Zone IIAU (rue du Calvaire – Hirtzelbach) Pose de 100 ml Ø 100 mm	23 000 € HT
Sous-total Zones IIAU	96 000 € HT
TOTAL	233 000 € HT

5.2.11. Saint-Martin

Zones IAU

⇒ Zone IAU (Rue de la Grotte – chemin neuf)	- € HT
Sous-total Zones IAU	- € HT

Zone IIAU

⇒ Zone IIAU (rue de la Grotte) Pose de 40 ml Ø 100 mm Pm : mise en place d'un dispositif de surpression	9 000 € HT pm
Sous-total Zones IIAU	9 000 € HT
TOTAL	9 000 € HT

5.2.12. Saint-Maurice

Zones IAU

⇒ Zone IAU (Chemin rural dit Kapellenweg) Pose de 105 ml Ø 100 mm depuis rue de l'Eglise Pose de 50 ml Ø 100 mm depuis rue des Violettes	24 000 € HT 12 000 € HT
Sous-total Zones IAU	36 000 € HT

Zone IIAU

⇒ Zone IIAU (rue des Violettes)	- € HT
⇒ Zone IIAU (rue de l'Eglise)	- € HT
Sous-total Zones IIAU	- € HT
TOTAL	36 000 € HT

5.2.13. Saint-Pierre-Bois

Zones IAU

⇒ Zone IAU (quartier Hutten) Pose de 50 ml Ø 100 mm depuis Quartier Hutten Pose de 150 ml Ø 100 mm depuis rue des Romains	12 000 € HT 35 000 € HT
⇒ Zone IAU (rue du Réservoir)	- € HT
Sous-total Zones IAU	47 000 € HT

Zone IIAU

⇒ Zone IIAU (rue de l'Ancienne Mairie et la RD 903)	
Pose de 60 ml Ø 100 mm depuis rue de l'Ancienne Mairie	14 000 € HT
Pose de 70 ml Ø 100 mm depuis RD 903	16 000 € HT
⇒ Zone IIAU (rue de Dambach)	
Pose de 45 ml Ø 100 mm depuis rue de Dambach	10 000 € HT
Pose de 35 ml Ø 100 mm depuis rue des Alouettes	8 000 € HT
⇒ Zone IIAU (RD n°253)	
Pose de 85 ml Ø 100 mm depuis rue Principale	20 000 € HT
Pose de 15 ml Ø 80 mm depuis rue des Alouettes	3 000 € HT

Sous-total Zones IIAU	71 000 € HT
------------------------------	--------------------

TOTAL	118 000 € HT
--------------	---------------------

5.2.14. SteigeZone IIAU

⇒ Zone IIAU (rue des Hauts Jardins – rue de la Goutte)	- € HT
⇒ Zone IIAU (Lotissement Les Chanterelles)	- € HT

Sous-total Zones IIAU	- € HT
------------------------------	---------------

TOTAL	- € HT
--------------	---------------

5.2.15. ThanvilleZones IAU

⇒ Zone IAU (rue des Trèfles)	- € HT
⇒ Zone IAU (rue des Romains)	- € HT

Sous-total Zones IAU	- € HT
-----------------------------	---------------

Zone IIAU

⇒ Zone IIAU (rue des Vergers)	- € HT
-------------------------------	--------

Sous-total Zones IIAU	- € HT
------------------------------	---------------

TOTAL	- € HT
--------------	---------------

5.2.16. Triembach-au-ValZones IAU

⇒ Zone IAU (rue des Guerriers)	- € HT
⇒ Zone IAU (rue du Scheibenberg)	
Pose de 120 ml Ø 100 mm	28 000 € HT
Pm : mise en place d'un dispositif de surpression	pm

Sous-total Zones IAU	28 000 € HT
-----------------------------	--------------------

Zone IIAU

⇒ Zone IIAU (rue du Scheibenberg)	
Pose de 80 ml Ø 100 mm	18 000 € HT
Pm : mise en place d'un dispositif de surpression	pm
⇒ Zone IIAU (rue de Hohwarth)	
Pose de 60 ml Ø 100 mm	14 000 € HT
Sous-total Zones IIAU	32 000 € HT

TOTAL 60 000 € HT

5.2.17. UrbeisZones IAU

⇒ Zone IAU (rue des Pruniers)	- € HT
⇒ Zone IAU (rue Principale)	
Pose de 65 ml Ø 80 mm	13 000 € HT
Sous-total Zones IAU	13 000 € HT

Zone IIAU

⇒ Zone IIAU (Route des Crêtes RD n°214)	- € HT
⇒ Zone IIAU (rue Principale)	- € HT
Sous-total Zones IIAU	- € HT

TOTAL 13 000 € HT

5.2.18. VilléZones IAU

⇒ Zone IAU (Rue du Schmissberg)	
Pose de 175 ml Ø 100 mm	40 000 € HT
Pose de 30 ml Ø 80 mm	6 000 € HT
⇒ Zone IAU (RD n°424)	- € HT
⇒ Zone IAUx (Est de la commune- RD 424)	- € HT
Sous-total Zones IAU	46 000 € HT

Zone IIAU

⇒ Zone IIAU (Chemin du Schmissberg)	- € HT
⇒ Zone IIAU (rue Beauregard)	
Pose de 75 ml Ø 100 mm	17 000 € HT
⇒ Zone IIAU (rue Belle Vue)	
Pose de 35 ml Ø 100 mm	8 000 € HT
⇒ Zone IIAU (rue de Breitenau)	- € HT
⇒ Zone IIAU (Friche industrielle)	- € HT
Sous-total Zones IIAU	25 000 € HT

TOTAL 71 000 € HT

Remarques

Les montants donnés ci-dessus correspondent uniquement à la fourniture et pose des conduites principales pour le raccordement des nouvelles zones aux infrastructures existantes, **hors desserte interne des zones**. Pour chaque zone, l'estimation ne porte ainsi que sur le linéaire de réseau à poser hors de son emprise. Ces montants ne prennent pas en compte les branchements des abonnés, ni même les adaptations nécessaires du réseau existant.

Les périmètres du SDEA seront amenés, en vertu des principes d'exclusivité et d'absence d'enrichissement sans cause, et dans le respect des possibilités de la réglementation, à réaliser et mettre à la charge des aménageurs tout ou partie de ces aménagements via les véhicules en vigueur, tel que le Projet Urbain Partenarial (PUP), la Participation pour Equipements Publics Exceptionnels (PEPE), la Taxe d'Aménagement (TA), etc...

6. CONCLUSION

La desserte en eau potable des dix-huit communes par les installations du Périmètre de la Vallée de Villé répond bien aux besoins actuels, aussi bien sur le plan qualitatif que quantitatif.

Cependant, pour les unités de distribution de Fouchy, Maisongoutte, Steige et Urbeis-Lalaye, en période d'étiage sévère, la production a tout juste permis d'assurer la distribution lors des jours de pointe ; le développement communal devra, pour chaque projet d'ampleur, faire l'objet d'une étude détaillée de la consommation supplémentaire d'eau potable.

La conformité générale du dispositif de défense extérieure contre l'incendie (DECI) devra être évaluée vis-à-vis du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) élaboré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS67) et publié par arrêté N° DIR-2017-06 du 15 février 2017. Celui-ci s'inscrit dans le cadre réglementaire national du Code général des collectivités territoriales et selon le référentiel national de DECI publié par arrêté N° NOR INTE1522200A du 15 décembre 2015.

Comme cela a été développé dans le §4.4, plusieurs zones d'extension sont situées à des altitudes très proches des limites d'alimentation par les réservoirs existants. Aussi, pour les nouvelles constructions, il importera de limiter l'altitude des terrains d'implantation afin de pouvoir desservir tous les abonnés avec une pression satisfaisante. Pour le cas où la pression de distribution serait jugée insuffisante par les abonnés, ceux-ci pourront mettre en place des surpresseurs individuels. Dans certains cas, une station de surpression collective privée devra être construite à la charge de l'aménageur. Ces dispositions doivent être reprises dans le règlement du PLU.

Sont concernées les zones IAU Chemin des Blancs Noyers à Maisongoutte, IIAU rue de la Grotte à Saint-Martin, IAU rue du Réservoir à Saint-Pierre-Bois, IAU et IIAU rue du Scheibenberg à Triembach-Au-Val.

Il convient aussi de rappeler que la prise en charge des frais de desserte des zones est régie par les dispositions de la loi Urbanisme et Habitat. Les modalités de cette prise en charge, par la commune et/ou les bénéficiaires des extensions, doivent être précisées par l'autorité compétente.

Enfin, pour ne pas entraver les projets de développement futurs, la réglementation du PLU devra autoriser la construction de réseaux enterrés et de tout ouvrage et bâtiment nécessaires au fonctionnement ou au renforcement des installations d'alimentation en eau potable dans toutes les zones.

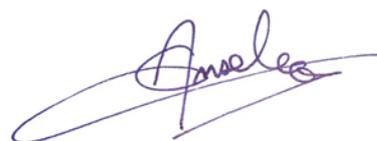
Schiltigheim, le 7 janvier 2019

Rédigé par
La responsable
Maîtrise d'Ouvrage Assainissement



Agnès MASSON

Validé par
Le Responsable
Maîtrise d'œuvre Eau Potable



Gilles ANSELM

ANNEXE 1. ESSAIS DE DEBIT SUR LES APPAREILS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Nota : les résultats fournis correspondent à des mesures instantanées prises dans les conditions du moment et susceptibles de varier dans le temps.

Appareil	Commune	Localisation	Pression statique (bar)	Débit à 1 bar (m ³ /h)	Pression dynamique à 120 m ³ /h (bar)
ALBE					
PA 1	Albé	Erlenbach (rue de l')	5.9	40	
PA 2	Albé	Erlenbach (rue de l')	6	40	
PA 3	Albé	Altenberg (rue de l')	5.2	38	
PA 4	Albé	Altenberg (rue de l')	5.6	38	
PI 5	Albé	Pommiers (rue des)	6	49	
PI 6	Albé	Eglise (rue de l')	5.7	40	
PA 7	Albé	Erlenbach (rue de l')	5.5	38	
PA 8	Albé	Erlenbach (rue de l')	5.9	46	
PA 9	Albé	Erlenbach (rue de l')	5.8	51	
PA 10	Albé	Erlenbach (rue de l')	5.7	53	
PA 11	Albé	Erlenbach (rue de l')	6	52	
PA 12	Albé	Erlenbach (rue de l')	5.4	56	
PA 13	Albé	Jardins (rue des)	4.9	24	
PA 14	Albé	Fontaine (rue de la)	4.6	23	
PA 15	Albé	Volotal (rue)	4.5	38	
PA 16	Albé	Eglise (rue de l')	5.1	40	
PA 17	Albé	Eglise (rue de l')	5.2	34	
PA 18	Albé	Eglise (rue de l')	4.7	31	
PA 19	Albé	Eglise (rue de l')	4.7	51	
PI 20	Albé	Erlenbach (rue de l')	5	100	
PA 21	Albé	Sonnenbach (rue du)	4.9	50	
PA 22	Albé	Albeville (rue d')	4.6	32	
PA 23	Albé	Albeville (rue d')	4	24	
PA 24	Albé	Albeville (rue d')	3.6	20	
PA 25	Albé	Baechling (rue)	4.6	42	
PA 26	Albé	Baechling (rue)	3.6	38	
PA 27	Albé	Baechling (rue)	3.5	35	
PA 28	Albé	Chapelle (rue de la)	4.9	55	
PA 29	Albé	Steinacker (rue)	4.5	38	
PA 30	Albé	Steinacker (rue)	4.1	31	
PA 31	Albé	Steinacker (rue)	3.7	33	
PA 32	Albé	Baechling (rue)	4	55	
PI 33	Albé	Chapelle (rue de la)	4.7	62	

PA 33	Albé	Albéville (rue d')			
PI 38	Albé	Egger (Rue Paul)	3.3	20	
PI 39	Albé	Egger (Rue Paul)	3.2	19	
BASSEMBERG					
PI 2	Bassemberg	Villé (Rue de)	6	57	
PA 6	Bassemberg	Principale (rue)	5.8	68	
PA 9	Bassemberg	Rutel (rue du)	5.8	37	
PI 16	Bassemberg	Empereur (rue de l')	4.3	45	
PI 17	Bassemberg	Principale (rue)	6.5	43	
BREITENAU					
PA 2	Breitenau	Principale (rue)	7.5	12	
PA 14	Breitenau	Principale (rue)	5.8	26	
PA 18	Breitenau	Principale (rue)	2.8	25	
PI 23	Breitenau	Maisire (rue de la)	5.5	22	
PI 28	Breitenau	Maisire (rue de la)	7	44	
BREITENBACH					
PI 2	Breitenbach	Vosges (rue des)	3	42	
PI 6	Breitenbach	Beau regard (rue)	7.5	80	
PI 8	Breitenbach	Moulin (rue du)	6.5	41	
PI 12	Breitenbach	Mont ste odile (rue)	9	31	
PI 25	Breitenbach	Tilleuls (rue des)	8.5	59	
PI 29	Breitenbach	Sapins (site des)	3.5	87	
PA 32	Breitenbach	Tilleuls (rue des)	5.5	30	
DIEFFENBACH-AU-VAL					
PA 2	Dieffenbach- au-Val	Montagne (rue de la)	3.5	16	
PA 11	Dieffenbach- au-Val	Jardins (impasse des)	5	16	
PI 18	Dieffenbach- au-Val	Maison forestière (rue de la)	7	57	
PI 27	Dieffenbach- au-Val	Trois pierres (chemin des)	6.5	47	
PA 32	Dieffenbach- au-Val	Faubourg (rue du)	5	58	
PA 36	Dieffenbach- au-Val	Neuve-Eglise (rue de)	5	22	
PI 45	Dieffenbach- au-Val	Saint Maurice (chemin de)	9.5	87	
PI 47	Dieffenbach- au-Val	Neubois (route de)	6.5	42	
PI 48	Dieffenbach- au-Val	Hirtzelbach (chemin de)	8	36	
FOUCHY					
PI 4	Fouchy	Principale (rue)	9.5	45	
PA 5	Fouchy	Giessen (rue du)	0	0	
PA 9	Fouchy	Agates (rue des)	5	13	
PA 14	Fouchy	Champs (rue des)	7.5	40	
PA 17	Fouchy	Beau site (rue)	3	10	
PI 22	Fouchy	Beau site (rue)	6	136	

PI 25	Fouchy	Ecole (rue de l')	3	21	
PI 30	Fouchy	Urbeis (route d')	8	55	
LALAYE					
PA 1	Lalaye	Bassemberg (rue de)	7.8	27	
PA 3	Lalaye	Bassemberg (rue de)	8.4	81	
PA 5	Lalaye	Hollée (rue de la)	5.6	34	
PA 6	Lalaye	Hollée (rue de la)	5.6	32	
PA 13	Lalaye	Mines (Rue des)	7.4	40	
PA 14	Lalaye	Mines (Rue des)	7	30	
PA 15	Lalaye	Mines (Rue des)	6.8	26	
PA 17	Lalaye	Principale (rue)	8.6	88	
PA 18	Lalaye	Eviats (rue des)	6.2	59	
PA 20	Lalaye	Eviats (rue des)	4.2	69	
PA 21	Lalaye	Eviats (rue des)	2	33	
PA 24	Lalaye	Haut Pré (Rue du)	3.8	11	
PA 25	Lalaye	Haut Pré (Rue du)	6	44	
PA 27	Lalaye	Haut Pré (Rue du)	6	33	
PI 30	Lalaye	Principale (rue)	7.5	105	
PI 31	Lalaye	Principale (rue)	7.5	108	
PI 32	Lalaye	Principale (rue)	7.4	101	
PI 33	Lalaye	Principale (rue)	11	113	
PI 34	Lalaye	Principale (rue)	11	111	
PI 35	Lalaye	Principale (rue)	10.4	105	
PI 36	Lalaye	Principale (rue)	10	94	
PI 37	Lalaye	Principale (rue)	9.8	90	
PI 38	Lalaye	Principale (rue)	8.8	77	
PI 39	Lalaye	Principale (rue)	8.4	74	
PI 40	Lalaye	Principale (rue)	8.2	75	
PA 41	Lalaye	Principale (rue)	8	49	
PA 42	Lalaye	Principale (rue)	7.6	46	
PA 43	Lalaye	Principale (rue)	8.2	42	
PA 43	Lalaye	Chateler (Impasse)	8.2	35	
PA 45	Lalaye	Chateler (Impasse)	6.8	23	
PA 46	Lalaye	Loup (Impasse du Trou du)	5.8	21	
PA 47	Lalaye	Blanc Noyer (Rue du)	6.4	18	
PA 48	Lalaye	Blanc Noyer (Rue du)	6.2	18	
PA 49	Lalaye	Blanc Noyer (Rue du)	5.6	20	
PA 50	Lalaye	Blanc Noyer (Rue du)	8	28	
PA 51	Lalaye	Blanc Noyer (Rue du)	7	15	
PA 52	Lalaye	Blanc Noyer (Rue du)	6.8	17	
PA 53	Lalaye	Grande Basse (Rue de la)	8	40	
PA 54	Lalaye	Grande Basse (Rue de la)	7	38	
PA 55	Lalaye	Grande Basse (Rue de la)	6.8	35	
PA 56	Lalaye	Grande Basse (Rue de la)	5.6	36	
PA 57	Lalaye	Grande Basse (Rue de la)	4.2	30	

PA 58	Lalaye	Grande Basse (Rue de la)	2.6	20	
PA 59	Lalaye	Grande Basse (Rue de la)	4	40	
PA 60	Lalaye	Grande Bollée (Rue de la)	4.4	23	
PA 61	Lalaye	Grande Basse (Rue de la)	1.8	18	
PA 62	Lalaye	Grande Basse (Rue de la)	1.6	15	
PA 64	Lalaye	Blanc Noyer (Lotissement le)	3.4	33	
PA 65	Lalaye	Blanc Noyer (Lotissement le)	3.2	30	
PA 68	Lalaye	Blanc Noyer (Lotissement le)	6.2	50	
PA 69	Lalaye	Blanc Noyer (Lotissement le)	6.2	41	
PA 70	Lalaye	Blanc Noyer (Lotissement le)	8	53	
PA 71	Lalaye	Blanc Noyer (Lotissement le)	6.5	50	
PA 72	Lalaye	Blanc Noyer (Lotissement le)	6.5	37	
PA 73	Lalaye	Blanc Noyer (Lotissement le)	8.6	44	
PA 74	Lalaye	Blanc Noyer (Lotissement le)	4.8	28	
PA 75	Lalaye	Blanc Noyer (Lotissement le)	5.2	23	
PA 76	Lalaye	Blanc Noyer (Lotissement le)	5.8	33	
PA 77	Lalaye	Blanc Noyer (Lotissement le)	0	0	
PI 78	Lalaye	Journaux (rue des)	8	38	
PA 79	Lalaye	Giessen (Rue du)	9	55	
PI 80	Lalaye	Mines (Rue des)	8.8	127	
PI 81	Lalaye	Scie Brulée (Rue de la)	8.3	126	
PI 82	Lalaye	Scie Brulée (Rue de la)	8	125	
PI 83	Lalaye	Scie Brulée (Rue de la)	8	122	
PI 84	Lalaye	Mines (Rue des)	8.4	104	
PI 85	Lalaye	Eviats (rue des)	6.8	89	
MAISONSGOUTTE					
PA 1	Maisonsgoutte	Cd 424	7.5	33	
PA 13	Maisonsgoutte	Cd 424	6.5	42	
PI 30	Maisonsgoutte	Vergers (Rue des)	6	166	
PA 35	Maisonsgoutte	Cd 424	5.5	13	
PI 34	Maisonsgoutte	Wagenbach (rue)	130	3	
PI 37	Maisonsgoutte	Ferme (rue de la)	6	90	
PI 9	Maisonsgoutte	Engelsbach (rue)	8.5	46	
PI 42	Maisonsgoutte	Baechelweg (chemin rural)	4	100	0.5
NEUBOIS					
PI 5	Neubois	Calvaire (impasse du)	4.5	34	
PI 11	Neubois	Eglise (rue de l')	4.5	46	
PI 15	Neubois	Frankenbourg (rue du)	5	50	
PI 27	Neubois	Alouettes (rue des)	5.8	55	
PI 30	Neubois	Pinède (chemin de la)	4	42	
PI 36	Neubois	Allmend (rue)	5.8	15	
PI 48	Neubois	Calvaire (impasse du)	4.5	30	
NEUVE- EGLISE					
PI 1	Neuve-Eglise	Ville (rue de)	7.5	64	
PI 4	Neuve-Eglise	Eglise (rue de l')	7.8	74	

PI 10	Neuve-Eglise	Saint-Maurice (rue de)	7.8	93	
PA 13	Neuve-Eglise	28 novembre (rue du)	6.5	60	
PI 25	Neuve-Eglise	Chataigneraie (impasse de la)	7	54	
PI 31	Neuve-Eglise	Chapelle (rue de la)	5.5	53	
PI 34	Neuve-Eglise	Fontaines (rue des) (Annexe Hirtzelbach)	4.2	70	
PI 37	Neuve-Eglise	Principale (rue) (Annexe Hirtzelbach)	5.5	56	
PI 40	Neuve-Eglise	Principale (rue) (Annexe Hirtzelbach)	6.5	52	
PI 43	Neuve-Eglise	Guiot (Rue Jean-Louis)	7.5	86	
PI 46	Neuve-Eglise	Climont (rue du)	8	204	5.1
PI 48	Neuve-Eglise	Breitenau (Chemin de)	4	11	
PI 50	Neuve-Eglise	Rougerain (Rue du)	5	30	
PI 53	Neuve-Eglise	Frankenbourg (rue du)	7.5	65	
SAINT-MARTIN					
PI 10	Saint-Martin	Principale (Rue)	3	36	
PI 12	Saint-Martin	Honcourt (Chemin de)	2.5	13	
PA 18	Saint-Martin	Hohwald (Route du)	3.2	7	
PA 23	Saint-Martin	Moulin (Rue du)	2	8	
PA 26	Saint-Martin	Grotte (Rue de la)	2	10	
PI 27	Saint-Martin	Calvaire (Rue du)	3	25	
SAINT-MAURICE					
PI 2	Saint-Maurice	Principale (rue)	5	80	
PI 8	Saint-Maurice	Fontaine (rue de la)	4.5	80	
PA 11	Saint-Maurice	Violettes (rue des)	3	29	
PA 12	Saint-Maurice	Mésanges (rue des)	1.8	20	
PA 14	Saint-Maurice	Principale (rue)	3.8	60	
PA 16	Saint-Maurice	Beau site (rue du)	2.8	50	
PI 20	Saint-Maurice	Eglise (rue de l')	2.8	24	
SAINT-PIERRE-BOIS					
PI 5	Saint-Pierre-Bois	Réservoir (rue du)	3.8	77	
PI 11	Saint-Pierre-Bois	Principale (rue)	5.7	106	
PA 13	Saint-Pierre-Bois	Principale (rue)	7.7	67	
PA 14	Saint-Pierre-Bois	Principale (rue)	4.5	41	
PA 16	Saint-Pierre-Bois	Principale (rue)	6.1	58	
PI 18	Saint-Pierre-Bois	Ancienne Mairie (rue de l')	4.5	36	
PA 23	Saint-Pierre-Bois	Principale (rue)	6.6	34	
PI 25	Saint-Pierre-Bois	RD 253	7.6	71	
PA 28	Saint-Pierre-Bois	Romains (rue des)	6.2	55	
PA 30	Saint-Pierre-Bois	Klein Hunschweilerweg (Chemin rural dit)	4.5	25	

PI 31	Saint-Pierre-Bois	Romains (rue des)	6.2	73	
PI 35	Saint-Pierre-Bois	Eglise (chemin de l')	2.8	46	
PI 37	Saint-Pierre-Bois	Giessen (rue du)	7.5	35	
PI 38	Saint-Pierre-Bois	Réservoir (rue du)	1.5	31	
PI 44	Saint-Pierre-Bois	Falkenstein (Rue du)	4.5	46	
STEIGE					
PI 1	Steige	Grand'rue	7.4	91	
PI 2	Steige	Grand'rue	7	118	
PI 3	Steige	Beulot (rue du)	5.6	117	
PI 4	Steige	Beulot (rue du)	5	83	
PI 5	Steige	Beulot (rue du)	4	75	
PI 6	Steige	Grand'rue	5.6	115	
PA 7	Steige	Beulot (rue du)	3	47	
PI 8	Steige	Grand'rue	5.8	125	
PI 10	Steige	Grand'rue	6	107	
PA 11	Steige	Hauts jardins (rue des)	0	65	
PA 13	Steige	Fontaines (rue des)	6	13	
PA 16	Steige	Fontaines (rue des)	6	11	
PI 17	Steige	Goutte (rue de la)	5.9	100	1.2
PI 18	Steige	Goutte (rue de la)	4	56	
PI 19	Steige	Grand'rue	5.8	69	
PI 21	Steige	Grand'rue	5.5	62	2.2
PI 22	Steige	Grand'rue	5	101	
PI 23	Steige	Grand'rue	5	73	
PA 35	Steige	Haute (rue)	6	48	
PI 37	Steige	Haute (rue)	7.8	77	
PI 38	Steige	Haute (rue)	8.2	92	
PI 39	Steige	Grand'rue	4	90	
PI 40	Steige	Grand'rue	4.2	95	
PI 41	Steige	Grand'rue	4	63	
PI 42	Steige	Grand'rue	5	83	
PI 43	Steige	Beulot (rue du)	2	48	
PA 44	Steige	Woisselingoutte (rue de la)	8	18	
THANVILLE					
PA 1	Thanvillé	Rauhwasenweg (chemin rural)	5.2	102	
PA 2	Thanvillé	Saint jacques (rue)	7.2	101	
PI 3	Thanvillé	Eglise (rue de l')	7.8	132	2
PI 4	Thanvillé	Eglise (rue de l')	4.5	25	
PI 5	Thanvillé	Eglise (rue de l')	4.5	31	
PI 6	Thanvillé	Eglise (rue de l')	4.5	43	
PI 9	Thanvillé	Eglise (rue de l')	5.2	53	
PA 10	Thanvillé	Eglise (rue de l')	5.2	24	

PA 11	Thanvillé	Eglise (rue de l')	5.2	51	
PI 12	Thanvillé	Saint jacques (rue)	4.7	18	
PA 13	Thanvillé	Ungersberg (rue de l')	5	19	
PI 14	Thanvillé	Saint jacques (rue)	5.2	22	
PI 15	Thanvillé	Hohwart (chemin de)	5	21	
PI 16	Thanvillé	Saint jacques (rue)	4.5	36	
PI 17	Thanvillé	Eglise (rue de l')	5.5	63	
PA 18	Thanvillé	Eglise (rue de l')	5.5	63	
PA 19	Thanvillé	Ecole (rue de l')	6.5	56	
PI 20	Thanvillé	Ecole (rue de l')	5.3	56	
PA 21	Thanvillé	Romains (rue des)	5.9	47	
PA 22	Thanvillé	Romains (rue des)	5.7	53	
PI 23	Thanvillé	Romains (rue des)	6.3	19	
PI 24	Thanvillé	Forêt (rue de la)	4	14	
PI 25	Thanvillé	Forêt (rue de la)	3.3	12	
PI 26	Thanvillé	Bernstein (rue du)	4.2	27	
PI 27	Thanvillé	Saint jacques (rue)	6.9	133	2
PI 28	Thanvillé	Vergers (rue des)	6	90	
PI 30	Thanvillé	RD 524	5.5	14	
PI 31	Thanvillé	Romains (rue des)	4.8	53	
PI 32	Thanvillé	Romains (rue des)	6.2	39	
TRIEMBACH-AU-VAL					
PA 1	Triembach-au-Val	Hohwart (rue de)	3.3	19	
PI 6	Triembach-au-Val	Giessen (rue du)	5.2	37	
PI 14	Triembach-au-Val	Silberberg (rue du)	2.2	15	
PA 15	Triembach-au-Val	Prés (rue des)	2.1	23	
PI 21	Triembach-au-Val	Guerriers (rue des)	3	68	
PA 25	Triembach-au-Val	Sonnenbach (rue du)	2	25	
PI 30	Triembach-au-Val	Mines (rue des)	2.8	25	
PI 53	Triembach-au-Val	Climont (rue du)	8.5	134	7.5
URBEIS					
PA 4	Urbeis	Cruzes (rue des)	8.5	16	
PA 8	Urbeis	Principale (rue)	7.5	10	
PA 20	Urbeis	Aviats (rue des)	2	15	
PA 30	Urbeis	Principale (rue)	8	73	
PI 43	Urbeis	Principale (rue)	6	47	
PA 52	Urbeis	Crêtes (Route des)	7	33	
PA 56	Urbeis	RD 214	6	42	
PA 62	Urbeis	Principale (rue)	6	30	
PI 63	Urbeis	Champs d'Yrrée (rue des)	6.5	62	
VILLE					

PA 2	Villé	Bassemberg (rue de)	5.8	57	
PA 3	Villé	Bassemberg (rue de)	6	60	
PA 14	Villé	Belle vue (rue)	5	54	
PI 18	Villé	Breitenau (rue de)	7	117	
PA 53	Villé	Beau regard (rue du)	5.5	19	
PA 57	Villé	Eglantine (rue de l')	5	19	
PI 78	Villé	Haut-Koenigsbourg (rue du)	8	130	0.8
PI 89	Villé	Luttenbach (rue du)	7	175	6
PI 100	Villé	Pommiers (Rue des)	4	117	0.5
PI 109	Villé	Marche (place du)	7.5	173	3
PI 114	Villé	Libération (rue de la)	7	40	
PI 118	Villé	26 novembre (rue du)	7	103	